



République de Djibouti

Plan Cadre des Nations Unies
pour l'Assistance au Développement

UNDAF

Djibouti 2003 – 2007



NATIONS UNIES

JUILLET 2002

**Plan Cadre des Nations Unies
pour l'Assistance au Développement**

U N D A F

Djibouti 2003 – 2007

JUILLET 2002

Avant-propos

La formulation de ce premier Plan cadre des Nations Unies de l'Assistance au Développement (UNDAF 2003-2007) intervient à un moment où Djibouti, à l'instar d'autres pays parmi les moins avancés, fait face à de nombreuses difficultés.

Au plan interne, la République de Djibouti qui est, depuis 1996, sous un programme d'ajustement structurel renforcé visant à assainir la situation financière et économique intérieure, est déterminée à mener à bien le processus de réformes économiques et institutionnelles recommandées par les institutions de Bretton Woods. Le gouvernement de Djibouti a entamé en 2000 la formulation du « Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté », principal document de référence des bailleurs de fonds, dont la finalisation est prévue pour la fin de l'année 2002. Au niveau politique, Il entend également poursuivre la consolidation de l'accord de paix conclu avec l'ex-rébellion du FRUD, par la mise en œuvre des termes négociés, dont le principal élément demeure la mise en place d'une décentralisation progressive, qui a déjà fait l'objet d'une loi votée par l'Assemblée Nationale. Le processus de démocratisation, à travers le renforcement de l'Etat de droit, de la situation des droits humains avec la ratification des principales conventions internationales relatives à ce domaine, l'élaboration et l'adoption sous forme de loi de la stratégie nationale intégrée de la Femme, se poursuit. L'ensemble de ces points, avec une préoccupation centrale majeure du gouvernement qui est l'eau, constituent l'ossature principale de la Loi d'Orientation Economique et Sociale 2001/2010 qui se propose également de lutter contre la pauvreté par la promotion d'activités rémunératrices et d'une croissance durable.

Au plan externe, les principaux défis qui attendent Djibouti sont matérialisés par l'entrée en vigueur du Traité du Marché Commun des pays d'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et la réalisation de son objectif de se positionner comme le port pivot pour la région en investissant davantage dans la chaîne du transport.

Le présent Plan cadre, premier du genre, innove par l'introduction d'une approche commune du Système des Nations Unies et par une phase de conception participative et concertée avec l'ensemble des partenaires gouvernementaux, de la société civile, du secteur privé et des autres bailleurs de fonds. Cette méthode a permis de montrer que, dans un monde où l'aide au développement est en constante diminution, seule la coordination de l'aide et des efforts disponibles pourrait permettre d'espérer la réalisation d'un développement humain durable. Dans cette perspective, ce Plan-cadre se concentrera sur quatre axes majeurs :

- Allègement de la pauvreté et promotion du développement social ;
- Promotion de la bonne gouvernance et des droits humains ;
- Promotion de la santé durable et lutte contre l'expansion du VIH/SIDA et autres maladies transmissibles ;
- Préservation des ressources en eau et rationalisation de leur utilisation.

S.E Ali Abdi Farah
Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération Internationale



Mme Mbaranga Gasarabwa
Coordonnateur Résident du Système
des Nations Unies



"Nous voulons une organisation fidèle à sa vocation qui s'emploie, de façon plus concertée, plus cohérente et plus souple, à rechercher la paix et le progrès; une Organisation qui aide les gouvernements et les peuples à atteindre leurs objectifs par la collaboration; une Organisation qui exprime les plus hautes aspirations morales de l'humanité tout en améliorant le sort des habitants des villes et des villages du monde entier"

Kofi Annan
Secrétaire Général des
Nations Unies

Préface

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement, UNDAF est le fruit d'une collaboration intense entre le Système des Nations Unies, le Gouvernement, la Société Civile et le secteur privé de la République de Djibouti.

Le processus mis en mouvement pour élaborer le présent document a fait participer, dès la phase préalable du Bilan Commun de Pays, puis pour la préparation du contenu de l'UNDAF proprement dit, les bailleurs de fonds traditionnellement impliqués dans la coopération pour le Développement en faveur de Djibouti, à savoir les partenaires bilatéraux et les institutions financières internationales, dont en particulier le FMI et la Banque mondiale, à travers leurs représentations dans le pays.

L'UNDAF constitue désormais une véritable Charte pour l'action commune en faveur du Développement Humain à Djibouti. Il est de ce fait, une référence de base pour la conception et la mise en œuvre des programmes et projets de coopération future au bénéfice direct des populations ou des institutions djiboutiennes, pour la période 2003-2007.

Les signataires ci après s'engagent à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières requises pour les actions prévues dans les quatre domaines de coopération spécifiques, ainsi que celles définies pour les deux thèmes transversaux retenus dans le processus.

Ils veilleront à assurer un bon suivi des conditions de mise en œuvre de l'UNDAF et à évaluer l'impact final des résultats attendus sur les bénéficiaires et pour l'amélioration de leur niveau de vie et de la qualité du Développement Humain dans le pays.



 Mme MBARANZA GASRABWE
 Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies et Représentante Résidente du PNUD


 M. JORGEMEJA
 Représentant de l'UNICEF


 M. FASSI FEHRI
 Représentant de l'OMS


 Dr. VINCENT FAUVEAU
 Directeur de Pays du FNUAP


 Mme PATMA SAMOURA
 Représentante du PAM


 M. TADENE AMBE
 Délégué du HCR

Sommaire

Avant-Propos	1
Préface	3
Liste des acronymes et abréviations	5
Résumé introductif	7
1 – Introduction	8
Les enseignements tirés du processus CCA/UNDAF	8
2 - Cadre de programmation	9
2.1 - Domaines de coopération et principaux résultats attendus	9
2.1.1 – Justification des choix	14
2.1.2 – Stratégies de coopération et de partenariat	14
2.2 - Les objectifs globaux et sectoriels de développement du pays	14
2.3 - Les résultats attendus de l'assistance	16
2.3.1 – Allègement de la pauvreté et promotion du développement social	16
2.3.2 – Promotion de la bonne gouvernance et des droits humains	17
2.3.3 – Promotion de la santé durable et lutte contre l'expansion du VIH/SIDA et autres maladies transmissibles	18
2.3.4 – Préservation des ressources en eau et rationalisation de leur utilisation	20
3 – Le cadre de programmation des ressources	21
4 - Mise en oeuvre	21
5 - Le suivi et l'évaluation	21
Annexes : Tableau 1 : Cadre de programmation	24
Tableau 2 : Indicateurs de Suivi et d'Evaluation	40

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CCA	Bilan Commun de Pays (Commun Country Assessment)
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains
CR	Coordonnateur Résident
DESA	Département des Affaires Economiques et Sociales
DOT	Traitement directement Observé
DSRP	Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC3	Vaccin diphtérie, tétanos et coqueluche
EP	Equipe de Pays
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
HCR	Haut Commissariat pour les Réfugiés
IDH	Indicateur du Développement Humain
IEC	Information, Education et Communication
IGAD	Autorité InterGouvernementale pour le Développement
IPH	Indicateur de la Pauvreté Humaine
IRA	Infections Respiratoires Aiguës
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MAEM	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des ressources Hydrauliques
MTH	Maladies à Transmission Hydrique
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
ODM	Objectifs Du Millénaire
OMM	Organisation Mondiale Maritime
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONED	Office National des Eaux de Djibouti
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAN	Programme d'Action National de lutte contre la désertification
PANE	Programme d'Action National pour l'Environnement
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SC	Société Civile
SIDA	Syndrome d'ImmunoDéficiency Acquis
SNIFD	Stratégie Nationale pour l'Intégration des Femmes dans le Développement
SNU	Système des Nations Unies
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (United Nations Development Assistance Framework)
UNDG	Groupe de développement des Nations Unies (United Nations Development Group)
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNHCHR	Haut Comité des Nations Unies pour les Droits Humains
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UNITAR	Institution des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets
VIH	Virus d'Immunodéficiency Humaine
VPO	Vaccin Polio Oral

Carte de DJIBOUTI



Résumé introductif

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement, UNDAF selon son acronyme anglais, constitue la pièce maîtresse du système de programmation de l'assistance du Système des Nations Unies (SNU), dans son ensemble en direction d'un pays donné.

Fondé sur le Bilan Commun de Pays qui établit le diagnostic réalisé conjointement par le pays et les Agences du SNU, l'UNDAF définit les objectifs stratégiques à atteindre, dans un cadre concerté et de recherche de synergies entre les actions des différentes Agences du SNU au bénéfice du pays.

Avec le système du Coordonnateur Résident qui permet une représentation unique et coordonnée des différentes Agences du Système des Nations Unies dans le pays, l'UNDAF organise la mise en commun des plans d'action des différentes parties prenantes et la recherche des synergies dans la programmation et la réalisation de programmes et projets mis au point par chacune des Agences.

Véritable Charte pour l'action commune en faveur du Développement Humain à Djibouti, le document UNDAF rassemble les grandes priorités retenues en commun avec le Gouvernement et coordonnées avec la société civile d'une part, et avec les partenaires internationaux multilatéraux et bilatéraux d'autre part, autour de quatre domaines de coopération :

- Domaine de coopération n° 1 :** Allègement de la pauvreté et promotion du développement social
- Domaine de coopération n° 2 :** Promotion de la bonne gouvernance et des droits humains
- Domaine de coopération n° 3 :** Promotion de la santé durable et lutte contre l'expansion du VIH/SIDA et autres maladies transmissibles
- Domaine de coopération n° 4 :** Préservation des ressources en eau et rationalisation de leur utilisation

Chacun de ces domaines a été défini au départ dans l'analyse proposée dans le CCA et finalisé dans un Atelier participatif de préparation de l'UNDAF largement ouvert à la société civile et aux bailleurs de fonds. La participation gouvernementale conséquente à l'atelier a donné lieu, conformément au schéma arrêté par les Directives conjointes pour le CCA et l'UNDAF de Mai 2002, à un ensemble de résultats et d'indicateurs. Ces derniers¹ permettront la mesure des progrès connus et réalisés au cours de la période de programmation commune 2003-2007. Ils sont détaillés dans l'annexe 1 pour ce qui est des vingt résultats globalement attendus et permettent (tableau 2) de mesurer l'avancement du pays dans la poursuite des objectifs.

La concertation inter agence inhérente au processus UNDAF permet également une approche commune dans l'utilisation des ressources dont la programmation restera, à ce stade, encore prioritairement individuelle. Cependant, les Agences présentes déploieront tous les moyens de coordination disponibles pour mieux harmoniser leurs démarches pour des conceptions parallèles qui pourront être un prélude à de véritables programmations conjointes pour certains projets futurs.

Dans ce cadre, il convient de retenir, que le montant global de **40,44 millions de USD** est avancé comme ressource cumulée pour la réussite des objectifs arrêtés pour l'UNDAF, selon les prévisions avancées par les Agences du SNU.

L'analyse des conditions de suivi de la réalisation qui fait également partie du processus UNDAF, permettra une adaptation continue aux réalités du terrain. Elle sera caractérisée par deux moments forts qui seront respectivement une évaluation à mi-parcours dont la date exacte sera arrêtée par l'Equipe de Pays, vers la fin du premier semestre de 2005 et l'évaluation finale du Plan Cadre au cours du deuxième semestre de 2007.

Entre temps, différents instruments intermédiaires notamment les Rapports Annuels du Coordonnateur Résident (CR) et l'établissement d'autres rapports nationaux dont celui relatif à l'avancement des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), permettront de suivre d'année en année, les conditions et niveau de réalisation de l'UNDAF, à Djibouti.

¹ Ils correspondent directement, pour une partie d'entre eux, aux ODM.

1 - Introduction

L'UNDAF à Djibouti vise une programmation harmonisée pour la période 2003-2007 et est formellement caractérisé par plusieurs phases :

- la préparation et la finalisation, du "Bilan commun de Pays"² dont le démarrage a été fait en Mars 2001 et dont le document définitif a fait l'objet d'une séance formelle d'approbation et de publication le 19 Juin 2002 ;
- la préparation du document de base portant "Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement" pour Djibouti à partir du lancement du processus lors d'un atelier tenu le même jour avec notamment une explicitation de l'objet de l'UNDAF et son articulation au CCA et aux autres documents importants tels que les rapports prévus pour chaque pays pour les Objectifs du Millénaire³ ;
- le processus itératif tendant à la validation du document par les différentes parties et intervenants concernés : les autorités et institutions gouvernementales et agences du SNU.

Le principe de l'UNDAF initialement lancé dans une cohorte expérimentale de 19 pays en 1997/1998, s'est depuis lors pratiquement généralisé et c'est à ce titre que le plan d'assistance du SNU pour Djibouti est établi et publié.

Directement fondé sur les résultats du « Bilan Commun de Pays » qui constitue désormais la référence commune pour les Agences du SNU entre elles et dans leurs relations avec les autorités du pays ainsi qu'avec les autres partenaires du développement, le processus de détermination des objectifs stratégiques et de mise en forme des résultats prévisionnels de l'UNDAF, est caractérisé par :

- **une première rencontre de l'Equipe de Pays (EP)** au cours du mois d'Avril 2002 qui a permis d'élaborer entre les Agences des **termes de référence** de base pour la réalisation du processus UNDAF dès la finalisation du CCA dont la rédaction était à ce moment là, à un stade pré final ;
- **une seconde rencontre de l'EP**, organisée à l'initiative du Coordonnateur Résident (CR) pour expliciter la démarche de passage du CCA à l'UNDAF et préparer l'Atelier National de publication du CCA et de démarrage officiel du processus UNDAF.
Les grandes lignes du processus ont fait l'objet d'un exposé, au bénéfice de l'EP, par un expert extérieur spécialiste des questions de CCA/UNDAF ;
- **un atelier national de démarrage de l'UNDAF** qui a regroupé, sous la co-présidence du

Coordonnateur Résident et du Ministre Chargé de la Coopération Internationale, de nombreux autres membres du gouvernement, responsables des secteurs clefs de partenariat actuel et futur pour le SNU, les Chefs des Agences représentées dans le pays⁴, des hauts fonctionnaires de la République, ainsi que de nombreux représentants de la Société Civile de Djibouti et secteur privé.

Après présentation par le Représentant de l'UNICEF d'un exposé sur le processus de passage du CCA à l'UNDAF, la démarche participative ouverte a permis de retenir quatre domaines de coopération pour l'UNDAF⁵.

En outre, l'Atelier a permis la constitution :

- **du Comité Directeur de l'UNDAF**, composé des Chefs des Agences représentées à Djibouti et co-présidé par le Ministre Chargé de la Coopération Internationale de la République de Djibouti et par le CR ;
- **de groupes techniques**⁶ pour la détermination des éléments d'activités et de résultats pour les domaines de coopération arrêtés. En font partie les représentants des Agences, ceux des institutions publiques ainsi que les représentants de la Société Civile.
Les groupes techniques se sont réunis à deux reprises pour déterminer les éléments de base servant à la mise en forme des résultats attendus des domaines de coopération, et leur articulation étroite aux objectifs stratégiques définis par les autorités. Ils ont fondé leur travail sur les données du CCA et pris en compte les ODM; la seconde réunion a vu la restitution aux groupes techniques des éléments de rédaction préliminaire réalisée par le bureau du PNUD au nom de l'EP. Une expertise extérieure a été apportée aux groupes par l'intermédiaire de personnes-ressources du PNUD et du FNUAP ;
- **une troisième réunion de l'EP** a permis la validation des résultats attendus selon les domaines de coopération.

Les enseignements tirés du processus CCA/UNDAF

L'exercice CCA/UNDAF engagé pour Djibouti, a constitué une occasion pour une connaissance plus approfondie du Groupe de Développement des Nations Unies (UNDG) mis en place par la réforme des Nations Unies de 1997, des objectifs respectifs de chacune des Agences présentes du SNU et des progrès réalisés dans la démarche commune.

Il a permis de consolider l'esprit d'équipe qui tend à se constituer entre les personnes impliquées et les Agences :

- dans la conduite de certaines actions traditionnellement exécutées en commun sur le

² Plus communément connu sous le sigle anglais de CCA – « Bilan Commun de Pays – Djibouti » - Mai 2002 (www.dgo.org/documents.cfm)

³ Tels qu'issus de la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à New York en Septembre 2000

⁴ HCR, PAM, PNUD, OMS, UNICEF & FNUAP

⁵ Voir plus loin la formulation pour chacun des domaines.

⁶ Reconfiguration ad hoc des groupes thématiques du CCA dont le fonctionnement a été irrégulier.

terrain, notamment par l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF ;

- à travers les synergies reconnues pour les activités proposées par les Agences dans la perspective de l'UNDAF.

Il a permis de façon plus précise de consolider un ensemble d'indicateurs conjoints pour le suivi futur de

l'UNDAF et des ODM tels qu'indiqués dans le Tableau n°3 relatif au cadre de suivi et d'évaluation.

La finalisation du CCA et la mise en route de l'UNDAF ont raffermi, à bien des égards, les liens avec le gouvernement de Djibouti qui a trouvé auprès de chacune des agences et de la Coordination Résidente une grande capacité d'écoute et de partage des préoccupations que les pouvoirs publics considèrent importantes.

2 - Le cadre de programmation

Encadré 1 :

Le CCA a mis en relief les principales préoccupations¹ autour des huit thèmes ci après :

- l'évolution de la population
- la gestion des situations d'urgence et la prévention des catastrophes
- la bonne gouvernance et les droits humains
- la lutte contre la pauvreté
- l'éducation
- la santé
- le VIH/SIDA
- l'eau.

Il a également considéré le genre comme question transversale commune.

Sur la base du CCA et des priorités actuelles des pouvoirs publics djiboutiens telles qu'elles apparaissent dans un ensemble de documents gouvernementaux dont le Document préliminaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté⁷ (DSRP), la Stratégie Nationale de lutte contre le VIH/SIDA, le Schéma Directeur de l'eau, le Dialogue sur la bonne gouvernance et les Droits Humains en cours au sein de la Société⁸, l'Atelier National de préparation de l'UNDAF a identifié les priorités suivantes comme domaines de coopération pour les Agences, Institutions et Programmes agissant ou susceptibles d'agir à Djibouti :

Domaine de coopération n° 1 : **Allègement de la pauvreté et promotion du développement social.**

Domaine de coopération n° 2 : **Promotion de la bonne gouvernance et des droits humains.**

Domaine de coopération n° 3 : **Promotion de la santé durable et lutte contre l'expansion du VIH/SIDA et autres maladies transmissibles.**

Domaine de coopération n° 4 : **Préservation des ressources en eau et rationalisation de leur utilisation.**

En complément à ces domaines et au titre des stratégies transversales de coopération, deux questions sont retenues :

- **le genre** au sens où l'approche genre sera systématiquement examinée dans les processus de planification des activités et que ses outils seront utilisés dans les programmes y compris le suivi et l'évaluation ;
- **l'environnement , la prévention et la gestion des catastrophes** seront également pris en compte et feront l'objet le cas échéant de projets spécifiques.

2.1 - Domaines de coopération et principaux objets pour les résultats attendus⁹

L'analyse du Bilan Commun de Pays et la préparation du processus UNDAF, entre les mois de Septembre 2001 et Juillet 2002, les éléments de discussion substantielle avec les autorités nationales, les partenaires au développement, la Société Civile et le secteur privé, permettent de définir les domaines de coopération spécifique et les questions transversales, comme suit :

⁷ Qui existe à l'heure actuelle en qualité de document intérimaire (DRSP-I- Rapport Intérimaire Juillet 2001) et dont la version finale est en cours de préparation.

⁸ Voir notamment le discours du Président Ismail Omar Guelleh à l'occasion des cérémonies marquant le 25^{ème} anniversaire de l'accession à l'indépendance – in « La Nation », quotidien national, en date du 30 Juin 2002

⁹ On trouvera en annexe une présentation

Encadré 2 :

Allègement de la Pauvreté et Promotion du Développement Social	Promotion de la Bonne gouvernance et des Droits Humains	Promotion de la Santé durable, VIH/SIDA et autres maladies transmissibles	Préservation des Ressources en Eau et rationalisation de leur utilisation
<ul style="list-style-type: none"> Le système d'information sur la pauvreté L'éducation Les réserves stratégiques La promotion de l'emploi L'habitat et le cadre de vie Le développement local Le planning familial Les statistiques économiques et sociales dont démographiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les institutions nationales publiques Le rôle et la représentation du secteur privé. Le mouvement associatif La promotion de l'Etat de droit L'information économique et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des capacités La diminution de la mortalité maternelle et infantile La baisse de l'incidence du VIH/SIDA et des autres maladies transmissibles L'accès aux médicaments essentiels et aux services de santé de base Le mode de financement du secteur de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion et la programmation des ressources en eau Le renforcement des capacités La protection et la conservation des ressources en eau L'utilisation à des fins productives
Thèmes transversaux			
<ul style="list-style-type: none"> L'approche Genre L'environnement et la prévention/gestion des catastrophes 			

A- L'allègement de la Pauvreté et la promotion du Développement Social¹⁰

Selon le Rapport mondial sur le Développement Humain durable de 2001, l'indicateur composite de la pauvreté humaine (IPH)¹¹ de Djibouti indique que 34% des djiboutiens, soit 1/3^e de la population, souffre de pauvreté humaine. Dans le contexte mondial, l'Indicateur de Développement Humain place Djibouti au 139^e rang sur 174 pays recensés. Cette valeur s'explique principalement par une espérance de vie à peine supérieure à 50 ans. Aussi, le pourcentage d'individus susceptibles de mourir avant l'âge de 40 ans s'élève à 33,3% à cause des taux de mortalité infantile et maternelle élevés. L'augmentation de la pauvreté est en grande partie liée à la non prise en compte de la croissance démographique que les ressources sont incapables de compenser ; d'où l'impérieuse nécessité d'un planification familiale.

Le taux d'analphabétisme est très élevé : 56,9% des femmes et 26,1% des hommes. Dans la tranche d'âge de 20 à 40 ans, l'analphabétisme féminin est deux fois plus important que celui des hommes.



Ecolières.

Le taux d'abandon du système scolaire semble important¹² et s'explique en grande partie par la situation financière des familles. A l'échelle nationale, la parité filles/garçons dans le système scolaire est de l'ordre de 40% au cours des dernières années. Parmi les facteurs principaux influant sur la pauvreté figure le taux de chômage officiellement estimé entre 45 et 50%.

Le conflit interne qui a duré de 1991 à 1994, a eu comme conséquence l'afflux massif de déplacés internes des zones rurales vers la capitale. Les conflits internes et régionaux, de même que les catastrophes naturelles cycliques, ont également affecté le développement économique du pays. En effet, les flux

¹⁰ Pour plus de détail, voir le « Bilan Commun de Pays », Février 2002, pages 11 et suivantes (population) et 48 et suivantes (pauvreté).

¹¹ L'indicateur composite de la pauvreté humaine (IPH) s'attache aux déficits rencontrés dans trois domaines essentiels de l'existence humaine : la durée de vie, l'instruction et les conditions de vie (PNUD).

¹² Pour l'école primaire, le chiffre de 16,8% est avancé.

migratoires ont eu comme corollaire une sur-utilisation des structures sociales de base existantes, déjà en nombre insuffisant (dispensaires, écoles, systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau et en électricité, évacuation des ordures ménagères, etc.) et l'aggravation du manque d'infrastructures des équipements et des hommes requis pour faire face à la demande.

La sécheresse qui est aussi un phénomène cyclique a un impact négatif durable sur l'économie du pays. Elle menace à la fois la survie des populations nomades (environ 20% de la population totale) et celle du cheptel, qui représente pour cette frange importante de la population djiboutienne la principale source de revenus.

Les installations sauvages des populations, sans respect des normes d'urbanisation, et la poussée des constructions de fortune, se font en l'absence de réseaux d'assainissement dans la plupart des cas.



Habitats précaires à Balbala

Les défaillances en termes de collecte et traitement des déchets solides dans les quartiers populaires et les risques de pollution maritime au niveau du port de Djibouti, présentent des menaces constantes pour les populations pauvres.

La promotion du Développement Social et la conduite des processus économiques nécessitent une connaissance profonde et actualisée des indicateurs y ayant trait, notamment démographiques qui sont encore insuffisants.

B- Promotion de la bonne gouvernance et Droits Humains

Plusieurs points s'inscrivent dans l'analyse :

1 - L'administration économique joue un rôle central dans les réformes envisagées. Des efforts significatifs de structuration, d'organisation, de définitions des tâches et des procédures, de renforcement des capacités d'analyse, de prise de décision et de gestion doivent être entrepris. Cet état de fait explique le manque de contrôle institutionnalisé et effectif dans les différents services publics et au niveau des lois et règlement applicables. C'est ainsi que les procédures existent et, les moyens d'intervention sont souvent connus mais les décisions ne sont pas toujours appliquées.

2 - La décentralisation est un objectif prioritaire de la Constitution et est prise en charge par un ministère. Dans les faits, l'appareil d'Etat n'est pas réellement décentralisé. Des réflexions ont été engagées depuis 1996 avec la mise en place d'une commission nationale sur la décentralisation regroupant des représentants de l'administration, de la société civile, des districts et des partis politiques. La mise en œuvre de la décentralisation constitue également un des objectifs principaux des Accords de Paix de mai 2001 car considérée comme la base d'un développement économique des régions, tout en permettant la participation de la population à la gestion locale.

3 - Par ailleurs, la guerre civile (1991–1994) est à l'origine de problèmes tels que l'augmentation des effectifs des forces armées, du gonflement des dépenses publiques, d'un accroissement du déficit budgétaire et de la destruction des infrastructures sociales de base (écoles, dispensaires, points d'eau, etc.) que l'Etat s'attache à solutionner.

4 - Au niveau de la Société Civile, et dans un contexte de bonne gouvernance, le développement participatif suppose la mise en place d'un cadre réglementaire et d'un environnement économique favorable où les groupes sociaux et les institutions privées peuvent participer à leur propre gestion et contrôler l'exécution des politiques publiques.

5 - Le secteur de la communication se trouve quant à lui confronté à un certain nombre de faiblesses institutionnelles susceptibles de freiner son épanouissement parmi lesquelles on peut citer :

- l'absence de statut juridique réglementant les professions liées à la communication ;
- manque d'une stratégie visant à encourager davantage la presse plurielle ;
- difficultés financières liées à l'étroitesse du marché et à l'inexistence de structures et de mécanismes de financement.

6 - Djibouti a ratifié la majorité des conventions internationales des Droits Humains : la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981), la Convention relative aux droits de l'Enfant (1990), la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'encontre des femmes, la Convention d'Ottawa contre l'utilisation des mines antipersonnel (1998) ainsi que 62 conventions internationales du travail. Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (1966) et le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (1966) ainsi que le Traité relatif au statut de la Cour Pénale sont, pour leur part, soumis à l'Assemblée Nationale.

Cependant, même si la ratification de ces conventions traduit la volonté du gouvernement de se conformer aux instruments internationaux, leur application reste dans certains cas difficile faute de cadre institutionnel et de mécanismes de suivi appropriés. Ceci donne un caractère quelque fois formel aux signatures accordées, sans pour autant que les clauses des conventions signées ne se traduisent dans le droit positif djiboutien.

Il convient également de noter la mise sur pied d'une Commission ad hoc sur la promotion des droits humains.

Les problèmes de gouvernance se traduisent également par des disparités en termes de genre tant en matière de travail que de scolarisation et une capacité de réponse trop lente voire insuffisante en cas de crise grave naturelle ou provoquée par l'Homme.

C- Promotion de la santé durable, VIH/SIDA et autres maladies transmissibles

Bien que le pays consacre environ 7% de son PIB¹³ à la santé, chiffre supérieur à la moyenne régionale, les prestations en services de santé sont largement insuffisantes. Les décès dus à la malnutrition représentent 35% des décès des enfants de moins de cinq ans. Une enquête réalisée en 1995 a montré que 24% des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard pondéral, 14% d'entre eux de malnutrition aiguë et 31,1% de malnutrition chronique.



Maternité : Pesée d'un bébé

En matière de santé maternelle et infantile, on relève que la mortalité infantile est de 114 pour mille naissances vivantes contre une moyenne de 92 pour mille pour l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, tandis que la mortalité maternelle s'élève à 740 pour 100.000 naissances vivantes et qu'en 2001 près de 5% des femmes décèdent des suites de leur grossesse à Djibouti ville.

En ce qui concerne le VIH/SIDA, depuis le diagnostic du premier cas de séropositivité à Djibouti en 1986, la situation n'a cessé de se détériorer. A la fin de l'année 2000, 10 274 personnes ont été testées séropositives à Djibouti et 2 197 cas de SIDA ont été déclarés par les services sanitaires¹⁴.

Ces chiffres ne représentent qu'une partie de l'iceberg puisqu'il ne s'agit que des personnes ayant eu un contact avec les services de santé du pays et l'ONUSIDA estime que la République de Djibouti fait partie des 15 pays les plus touchés avec une

séroprévalence estimée à 11,7% dans la population adulte¹⁵.

Malgré la mise en place en 1986 d'un programme de lutte contre le SIDA/MST¹⁶, l'absence d'un plan stratégique national s'est traduite par l'insuffisance des initiatives dans le domaine de la lutte contre le SIDA, quoique jusqu'en 1997, les activités du programme étaient toujours basées sur les plans à moyens termes élaborés chaque fois pour une période de quatre ans. Cette absence s'ajoute aux difficultés rencontrées par les partenaires à intégrer leurs interventions dans l'action nationale et au manque de personnel qualifié. On constate aussi que les initiatives prises dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA ne tiennent pas compte du passé pour en tirer des leçons sur les succès et les échecs.

Ces indicateurs s'ajoutent à d'autres facteurs socio-économiques pour donner une image très alarmante de l'état de santé de la population¹⁷ et des perspectives réduites de son amélioration à court terme dans le contexte organisationnel actuel du système sanitaire.

D- Préservation des ressources en eau et rationalisation de leur utilisation

Djibouti connaît une pluviométrie très irrégulière, d'environ 200 mm/an. Ces précipitations peuvent survenir tout le long de l'année, côtières en saison fraîche d'octobre à avril, et orageuses à l'intérieur des terres en saison chaude de mai à septembre. Dans tous les cas, elles sont localisées, et peuvent paradoxalement être très violentes et destructrices.

La majorité des eaux s'évacue dans les oueds vers la mer, et seule une infime partie évaluée à 5% est susceptible de s'infiltrer dans le sol, pour réalimenter des nappes souterraines. Les eaux de surface naturellement mobilisables sont très peu nombreuses. Il s'agit parfois de sources hydrothermales, ou d'excavations naturelles formées au pied de chutes d'eau (gueltas).

Ces eaux sont souvent salées du fait d'un hydrothermalisme d'origine volcanique, ou, comme c'est le cas pour la nappe alimentant la capitale, de la proximité de la mer et de la surexploitation des ressources souterraines en eau douce.

Les villes de l'intérieur du pays sont alimentées par des forages ayant des ressources structurellement insuffisantes. Les villages et certains campements sont pourvus de forages ruraux, puits, citernes enterrées, excavations ; mais le nombre d'ouvrages est insuffisant, leur densité insuffisante et la maintenance défailante.

En matière de gestion et de mode d'exploitation de l'eau, la situation aujourd'hui se caractérise par une insuffisance notoire de la quantité d'eau mise à disposition de la population, une couverture géographique insuffisante de la desserte urbaine et à une salinisation progressive. Il s'y ajoute une très grande insuffisance de la maintenance des ouvrages hydrauliques ruraux, conduisant à une extrême

¹³ Produit Intérieur Brut.

¹⁴ Programme National de Lutte contre le SIDA/MST, Rapport épidémiologique, mars 2001.

¹⁵ ONUSIDA, Rapport annuel, décembre 2000.

¹⁶ Maladies sexuellement transmissibles.

¹⁷ Pour des données plus précises, voir le CCA et notamment page 69 et suivantes.

vulnérabilité de la population rurale vis à vis de l'alimentation en eau. Par ailleurs, des régions entières sont dépourvues de forages ou de puits, ce qui impose des mouvements incessants des populations pastorales, et des femmes en particulier, entre les zones de pâturage et les points d'eau, parfois éloignés de plus de 20 Km du campement.

Thèmes transversaux : genre et environnement

Corollairement aux domaines de coopération, le processus de préparation de l'UNDAF a retenu deux domaines d'actions transversales qui sont pour le premier, le genre et pour le second, l'environnement et la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets.

1 - Les femmes représentent un groupe particulièrement vulnérable de la population djiboutienne. Le taux de mortalité à l'accouchement est l'un des plus élevés au monde. Cette situation est due au taux de fécondité élevé, à l'anémie provoquée par la malnutrition, à l'absence de prise en charge par un personnel qualifiée au moment de l'accouchement et à la pratique répandue des mutilations génitales des femmes (MGF) qui, bien qu'illégale depuis 1995, n'en demeure pas moins présente.

L'analphabétisme féminin est deux fois plus important que chez les hommes de la tranche d'âge de 20 à 40 ans¹⁸. Toutefois les disparités entre sexes en matière d'alphabétisation et d'accès à l'éducation sont en voie d'atténuation. Bien que les femmes jouent un rôle actif dans le secteur informel, notamment en ce qui concerne les échanges et le commerce (près de 91% du commerce informel est exercé par des femmes), il y a très peu de femmes qui occupent des postes de responsabilité dans le secteur formel de l'emploi.

Afin d'intégrer la femme dans le développement, une Stratégie Nationale a été adoptée en 2002. Cette stratégie comporte quatre domaines prioritaires qui sont :



Accès à la scolarisation des filles

La participation de la femme à la prise de décision, tant dans la sphère publique que privée ;
L'amélioration de l'accès à la scolarisation de la petite fille, l'alphabétisation des femmes ;

La préservation de la santé au sein de la communauté et promotion de la santé reproductive à travers l'approche cycle de vie ;

La participation de la femme au développement économique.

Au cours des prochaines années, le SNU devra contribuer par le biais des 4 domaines de coopération définis dans l'UNDAF à :

- a) l'intégration de l'approche genre dans le processus de planification et à l'utilisation de ses outils dans les programmes de lutte contre la pauvreté et de planification du développement, y compris le suivi et l'évaluation ;
- b) la mise en place de mesures et d'actions pour l'institutionnalisation genre y compris en matière d'allocations budgétaires ;
- c) l'intégration de l'approche genre et droits humains dans la conception et la gestion des programmes et des services de santé ;
- d) la prise en compte de l'approche genre en ce qui concerne la contribution des femmes à l'approvisionnement, l'utilisation, la gestion et le contrôle des ressources en eau ainsi que l'impact négatif sur leur santé et leur éducation.

2 - De par sa situation géographique, Djibouti est soumis au risque de catastrophes tant naturelles que provoquées par l'Homme.

En effet, la faible pluviométrie, les fortes températures et l'évaporation rapide ainsi que le caractère volcanique et sablonneux des sols entretiennent une situation de sécheresse fortement nuisible à la production agricole qui est très faible (3% du PIB).

La sécheresse augmente par ailleurs les risques d'incendie et de leur extension rapide dans les conditions d'habitat précaire qui prévalent en majorité.

Le déboisement abusif et le surpâturage accentuent quant à eux, les phénomènes de désertification, alors que les risques sismiques, liés au processus d'étirement et de dislocation de la croûte terrestre provoquent séismes et éruptions volcaniques.

D'autres phénomènes sont issus de la surpopulation dans les villes et les conditions de vie précaires, de l'absence de réseaux d'assainissement et de collecte des déchets dans les quartiers pauvres. Ces conditions sont, de plus, souvent exacerbées par l'exode rural et en provenance des pays limitrophes. Ils se traduisent par des tensions sur l'ensemble des ressources, provoquant pénuries et famines et favorisent la propagation des maladies transmissibles.

En outre, la localisation géographique de la République de Djibouti et de ses principaux centres urbains le long de la côte et des routes maritimes très fréquentées, est caractérisé par une pollution marquée des eaux marines du fait des déversements et délestages chimiques d'une part, et de l'écoulement des eaux usées d'autre part. Cette situation favorise le développement de certaines maladies pour la population et une dégradation des ressources de la mer.

¹⁸ Voir à ce sujet le CCA, page 51



Fuite de produit chimique au Port de Djibouti

Tout en considérant que certaines questions sont prises directement en compte dans les domaines de coopération tel que décrit ci – dessus, il importe que le SNU s'implique de façon généralisée dans la diminution de tous les risques majeurs et l'atténuation de leurs effets que l'on sait être récurrents et particulièrement dévastateurs.

L'UNDAF intègre à ce titre des actions spécifiques et qui porteront notamment sur des contributions tendant à :

- a) la préservation de l'environnement naturel et du cadre de vie ;
- b) la lutte contre la désertification ;
- c) la prévention contre les effets dévastateurs des séismes ;
- d) la coopération interrégionale en matière de prévention des conflits ;
- e) la mise en place de systèmes d'alerte ;
- f) l'implication des communautés dans la prévention et la gestion des effets des catastrophes.

2.1.1. – Justification des choix.

Le choix des quatre domaines d'intervention pour l'UNDAF s'est effectué à partir de l'analyse de situation réalisée pour le document CCA. Ce dernier a en effet abouti à huit grandes questions¹⁹, considérées comme fondamentales par la société et les autorités djiboutiennes au stade actuel de développement du pays.

L'approfondissement de l'analyse des interrelations entre les différentes questions, toutes aussi fondamentales les unes que les autres, et la réflexion proposée notamment dans le cadre de l'Atelier National de lancement de l'UNDAF ont permis d'élargir le champ pour intégrer, conformément aux souhaits du gouvernement la question de l'eau comme domaine spécifique de coopération alors que l'analyse initiale l'avait inclus dans la discussion comme facteur lié à la seule question de l'environnement.

L'analyse des relations de cause à effet a également permis de mieux situer, pour chacun des domaines de coopération, les causes profondes des situations généralement alarmantes décrites dans le diagnostic

¹⁹ Dont les têtes de chapitre retenus par le CCA reflètent le contenu : voir encadré 1.

établi par le CCA, ainsi que les causes secondaires, pouvant dans certains cas être traitées par des actions facilement ciblées le système des Nations Unies.

Il s'agit d'établir les grandes lignes d'action susceptibles d'aider les pays à réaliser les objectifs des ODM dans les domaines de la santé, du cadre de vie et de l'éducation outre celle plus générique de la pauvreté. Les choix définitifs ont également été arrêtés en fonction des contributions et préoccupations de la Société Civile, notamment en ce qui concerne une participation plus active du secteur privé dans la vie économique et sociale du pays.

Enfin certains des thèmes abordés au titre des grandes activités prévues dans les matrices données en annexe, proviennent de propositions émises par les Agences du SNU.

2.1.2 - Stratégies de coopération et de partenariat.

Il a également permis d'élargir le partenariat pour la préparation de l'UNDAF, aux bailleurs de fonds bilatéraux, au FMI ainsi que, potentiellement à la BM.

La définition des stratégies d'aide pour les différents domaines a également engagé, dans les recherches de partenariat, l'identification de nombreuses institutions et agences du SNU, qui, même si elles ne sont pas dotées d'un bureau de représentation à Djibouti, n'en sont pas moins à considérer comme des partenaires potentiels pour le futur. Il s'agit en particulier de la BM, de la FAO, de l'UNHCHR, du BIT, de l'UNESCO, de DESA pour les plus importantes.

Les agences membres de l'UNDG ont pleinement marqué leur adhésion aux objectifs stratégiques et aux champs d'activités possibles développés dans le cadre de l'UNDAF. Des propositions de contribution des ressources ont été formulées dans ce contexte.

Le processus UNDAF et avant lui l'élaboration du CCA et sa validation, ont permis par ailleurs aux Agences du système de mieux connaître les éléments de la Société Civile de Djibouti. Ces derniers ont marqué leur entière disponibilité et leur capacité réelle à faire le lien entre le SNU et la société djiboutienne.

Sur cette base, les différentes agences du SNU ayant participé aux processus se sont engagées à intégrer dans leurs futurs programmes en cours de préparation les grandes activités retenues. Elles envisagent également le renforcement des approches complémentaires pouvant déboucher, dans le cours de la période de l'UNDAF à l'initiation et à la formulation de projets conjoints.

2.2 - Les objectifs globaux et sectoriels de développement du pays.

Depuis son indépendance dont elle fête le 25^{ème} anniversaire au moment de l'exercice de l'UNDAF, la République de Djibouti s'est attachée à relever le niveau de vie des populations aujourd'hui durement touchées par la sécheresse, la croissance démographique, les retombées du conflit interne et la tension dans la corne de l'Afrique.

Malgré les efforts non négligeables de redressement économique déployés par le gouvernement en coopération avec les partenaires au développement

dans le cadre du crédit "stand by" et de la FASR, la situation sociale demeure préoccupante. En effet le pays connaît un niveau de pauvreté élevé, d'autant plus exacerbé que l'assainissement des finances publiques, qui est le principal résultat du Plan d'ajustement structurel, s'est soldé par une perte de revenu pour une grande partie de la population pour laquelle l'Etat était et reste encore le principal employeur.



Cité Ministérielle de Djibouti

L'engagement des pouvoirs publics à améliorer les conditions de vie des populations devient un objectif stratégique général. Celui-ci s'organise autour de priorités formulées par les documents officiels et correspond aux grandes préoccupations reconnues par les principaux partenaires et bailleurs de fonds. Ces priorités explicitées en huit chapitres dans le CCA, sont aujourd'hui regroupées, dans le cadre de la formulation de l'UNDAF en quatre domaines de coopérations.

Les objectifs envisagés par les pouvoirs publics :

1- Pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, le Gouvernement se fixe les objectifs suivants en faveur des groupes de population les plus défavorisés pour :

améliorer les conditions de vie notamment en termes de résorption de l'habitat précaire et d'accès des pauvres et autres groupes vulnérables aux services sociaux de base ;

promouvoir le développement local dans le cadre de la politique de décentralisation et d'équilibre régional et entre les ethnies, impliquant des formes de plus en plus participatives et de développement communautaire. Cette démarche s'inscrit entre autres dans le cadre de l'allègement des effets de la guerre civile ;

Renforcer les institutions en charge de la lutte contre la pauvreté dans ses différentes formes, y compris celles liées aux catastrophes naturelles, aux épidémies et des effets néfastes de l'immigration.

2- Le Président de la République de Djibouti a exprimé à plusieurs reprises l'orientation stratégique de développement de la démocratie pluraliste, et respect des libertés fondamentales et des droits

humains. Suite aux accords entre le gouvernement et le FRUD, la vie publique s'apprête à passer d'un système de multipartisme limité²⁰ à une ouverture totale en la matière, avec l'organisation en temps requis d'élections législatives, des conseils régionaux libres, ainsi que d'élections municipales.

En outre, le gouvernement a opté pour une économie libérale de libre entreprise, et le mouvement de privatisation est amorcé²¹. Cette approche requiert la présence d'une représentation adéquate du secteur privé, (Chambre de Commerce, d'associations patronales et de corps de métiers).



Chambre de Commerce et de l'Industrie de Djibouti

Il en est de même pour ce qui est du renforcement et du développement de la Société Civile en général par, entre autres, l'émergence d'ONG constituant des partenaires actifs et opérationnels pour l'action en faveur du développement. Le pays pourrait aussi connaître, à court et moyen termes, des progrès substantiels dans le renforcement des appareils légaux et judiciaires, tant au plan des infrastructures et des ressources humaines, que dans le domaine conceptuel. Il s'agira en particulier de veiller à une intégration plus poussée de la problématique des droits humains et celles issues des grandes Conventions et Accords internationaux dans le droit positif djiboutien.

3- L'amélioration de l'état de la santé des populations et la facilitation de l'accès aux soins à moindre coût, constitue, pour les autorités djiboutiennes, une priorité. Compte tenu de l'incidence très importante des maladies transmissibles dans le pays, le gouvernement s'est fixé comme objectif d'améliorer la prise en charge des maladies prévalentes ainsi que les urgences obstétricales et de l'accouchement. Il consiste aussi dans le développement de la prévention de façon générale, et notamment pour les maladies à transmission hydrique et sexuelle, dont le VIH/SIDA. Il en est de même pour

²⁰ Seuls quatre partis politiques sont autorisés à ce stade.

²¹ A titre d'exemple, l'hôtel principal de la ville est privatisé ; la gestion du port de Djibouti est confiée à un concessionnaire.

la tuberculose et le paludisme qui comptent parmi les plus importantes causes de la mortalité.



Suivi médical après accouchement.

4- La persistance de la sécheresse implique une raréfaction de plus en plus importante de l'eau en même temps que la détérioration de sa qualité. Ceci amène les pouvoirs publics à considérer la question de l'eau et de l'assainissement parmi les priorités les plus urgentes. Cette question conditionne en effet l'état de santé des populations en général, autant qu'elle obère, par ailleurs, les capacités de production notamment dans le secteur agricole. Aussi le gouvernement s'est-il donné comme objectif fondamental d'améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau distribuée aux populations. Il propose dans ce cadre de développer la connaissance des ressources utilisables tout en améliorant les capacités de gestion technique et humaine du secteur de l'eau d'une part et l'assainissement d'autre part.

2.3 - Les résultats attendus de l'assistance

Pour le SNU, les résultats escomptés de l'exécution de l'UNDAF s'articulent autour des quatre domaines de coopération arrêtés et se présentent, pour chacun d'entre eux comme suit²² :

2.3.1 - Concernant l'allègement de la pauvreté et la promotion du développement social, cinq résultats essentiels sont souhaitables :

Résultat 1 : Système d'information et de coordination sur la pauvreté

Pour contrecarrer les difficultés structurelles connues par les différents intervenants dans l'obtention rapide de données cohérentes et opérationnelles, le SNU contribuera à la constitution d'un observatoire de la Pauvreté. Sa mission spécifique sera de mesurer l'évolution de la pauvreté et de fournir les informations susceptibles de fonder les programmes et projets tendant à réduire le phénomène. Cette action de renforcement institutionnel sera élargie à toutes les autres institutions publiques, privées et à la Société Civile engagée dans le combat contre la pauvreté. Elle pourra déboucher sur la création d'un cadre de coordination des politiques sectorielles. Dans le même ordre d'idées, le SNU aura aussi à aider les institutions publiques et privées concernées, à produire une carte

de la pauvreté qui permettra de cerner l'information disponible sur la question.

D'une façon plus large, la promotion du développement social *lato sensu* doit être fondée sur une politique tendant à la maîtrise de la croissance démographique. Ceci passe, entre autres, par l'organisation du recensement de la population.

Résultat 2 : Amélioration de la scolarisation

Le second objectif parmi les 8 retenus pour le Millénaire porte explicitement sur l'éducation.

S'inscrivant dans cette perspective, l'UNDAF prévoit l'amélioration des conditions de la scolarité, notamment pour les filles, et en particulier dans les zones rurales et éloignées.



Enfants à l'école d'Obock

Ceci se ferait principalement par des actions de soutien de la part du SNU en matière de points d'eau, de cantines scolaires, de dortoirs et de latrines. Elle concernerait en second lieu les manuels et programmes scolaires et la formation des enseignants, en vue d'améliorer la qualité des enseignements en les adaptant aux réalités du pays. Il sera déployé, en troisième lieu, un appui aux capacités de pilotage du schéma directeur et du plan d'action quinquennal à travers notamment la mise en place d'une carte scolaire et l'amélioration du système d'informations statistiques.

Résultat 3 : Amélioration des conditions de la sécurité alimentaire

Il s'agit, dans ce contexte, de créer une capacité rapide et efficace d'action pour atténuer les risques de pénuries graves et de famines, fréquentes dans la sous région, et dans le pays. Elle pourrait prendre au niveau national la forme de réserves stratégiques dont la mise en place est souhaitée et au niveau sous-régional par le renforcement du système d'alerte précoce.

Cette approche se conjugue entre autres à un ensemble de mesures d'incitation et de soutien tendant à renforcer le développement de l'activité productive de cultures vivrières et surtout de la pêche.

Résultat 4 : Amélioration des conditions d'habitat

Les actions à entreprendre dans le domaine visent à améliorer le cadre bâti pour les populations, ainsi que l'accès aux soins de santé et autres services de base. Elles permettront, en principe, d'aider à régler la question du statut du régime foncier et l'officialisation des titres de propriété et, en second lieu, de favoriser

²² Voir le tableau 1 en annexe pour une présentation synthétique sous forme matricielle.

l'intégration de matériaux locaux dans les constructions, facteur de réduction des coûts.

Résultat 5 : Développement local

En complément à l'action engagée au titre de la bonne gouvernance, la politique de décentralisation vise à prendre en charge le souci de rapprocher les centres de décision des citoyens, tout en développant des mesures telles que l'introduction du micro crédit qui seront à même d'inciter à la fixation des migrants intérieurs par la création de richesses.

Un résultat secondaire attendu à ce niveau réside dans l'accompagnement par le SNU des mesures tendant à aplanir les reliquats de la situation due au conflit interne antérieur.

Domaines transversaux

Au titre des questions ayant une incidence sur chacun des domaines de coopération, celle relative au genre sera traitée en termes :

- de renforcement à l'incitation à la scolarisation des filles ;
- d'assistance aux activités productives des femmes ;
- de renforcement de la position des femmes dans la société et de son apport au développement durable ;
- d'assistance alimentaire aux femmes allaitantes et autres groupes féminins vulnérables.

Parallèlement, différentes actions intersectorielles sont à envisager afin d'articuler la lutte contre la pauvreté avec la préservation de l'environnement et la prévention des catastrophes.

Il s'agira également d'aider à la source la question de l'immigration, notamment en renforçant la coordination intergouvernementale dans la sous région, et en créant, dans les zones d'où ils sont issus, un environnement favorisant le retour en masse des réfugiés, dans la dignité et la sécurité, vers leur pays d'origine.

2.3.2 - Dans l'optique de la promotion de la bonne gouvernance et des droits humains, les quatre résultats suivants sont attendus :

Résultat 1 : Renforcement des institutions publiques de bonne gouvernance



Conseil Constitutionnel de Djibouti

L'Etat djiboutien s'est pleinement engagé dans un processus de modernisation et de promotion de gouvernance démocratique. Les autorités oeuvrent dans ce contexte à ce que les institutions en charge de l'élaboration et de l'exécution des lois et règlements, ainsi que les juridictions, soient pleinement en mesure de remplir leur mandat et satisfaire au respect inaliénable du système juridique. Un audit des lois et règlements en vigueur pourra être entrepris et devrait servir à établir toutes propositions utiles de modernisation du corpus juridique, selon les secteurs, et de son adaptation aux règles et modes de fonctionnement des états modernes. De même, un accent devra être mis sur la collecte de données sur la population récentes et fiables tant au plan national qu'au niveau des districts. On s'inscrira, ce faisant, dans l'optique de la consolidation, de la décentralisation et de la participation active des citoyens à la vie publique.

Le SNU contribuera également à renforcer le processus démocratique en cours dans le pays, avec pour objectif de favoriser le développement de la diffusion de l'information comme facteur important dans la définition des capacités de choix pour les citoyens. Ceci se ferait par l'éclosion d'une presse libre et pluraliste. On veillera en parallèle à promouvoir la multiplication des canaux de collecte, de production et de diffusion de l'information de portée plus technique au plan économique et social. La mise en ligne directe des documents à rendre publics par l'administration et les services publics de l'Etat, constituerait une avancée importante qui méritera le soutien des Agences du SNU.

Résultat 2 : Renforcement des institutions représentatives du secteur privé

Le secteur privé est de nos jours, amené à prendre une part de plus en plus importante dans la vie économique et sociale de Djibouti. Aussi, le SNU contribuera-t-il à la consolidation des institutions consulaires et selon les besoins, à l'émergence et au renforcement d'organisations représentatives des entreprises privées. Ces organisations pourront alors valablement constituer une force de proposition constructive pour le bien être commun de toutes les catégories sociales.

Les organisations concernées du SNU pourront également contribuer parallèlement à l'émergence et/ou à la consolidation des Syndicats de patrons d'une part et des travailleurs d'autre part, afin d'aboutir à la mise en place rapide d'un cadre opérationnel de concertation entre les acteurs et partenaires économiques et sociaux.

Résultat 3 : Renforcement et amélioration des capacités du mouvement associatif

Parmi les critères actuels de la bonne gouvernance, figure l'existence et la capacité de la Société Civile à apporter une contribution efficace, par l'intermédiaire des ONG, à la vie publique dans les différents domaines économiques, sociaux, caritatifs, politiques, etc.

Le SNU apportera, à travers ses agences spécialisées, son soutien multiforme au renforcement capacités de la Société Civile djiboutienne encore embryonnaire. Il facilitera pour cela sous les formes appropriées, et notamment par l'apport financier et l'expertise, le

renforcement des capacités en particulier à travers des sessions de formation aux techniques de gestion des projets dans un cadre associatif.

Résultat 4 : *Intégration des dispositions des Conventions et traités internationaux dans le droit interne*

L'analyse de la participation de Djibouti aux grandes Conférences Internationales de façon générale et celles ayant plus particulièrement trait aux Droits humains, montre que la République djiboutienne considère que les questions abordées à l'échelle internationale sont un facteur important de la modernisation et de la démocratisation de la vie publique dans le pays.

Dans ce contexte, le SNU apportera, en collaboration étroite avec les institutions nationales concernées et les représentants de la Société Civile, son appui multiforme pour une plus grande sensibilisation des acteurs et institutions en charge du respect des individus et des droits humains en toutes circonstances. Il apportera également une assistance aux pouvoirs publics dans la mise en œuvre des recommandations et dispositions découlant des conventions et traités internationaux et la mise en place de mécanismes internes de contrôle de l'application des recommandations et engagements de l'Etat en matière de droits humains.

Domaines transversaux

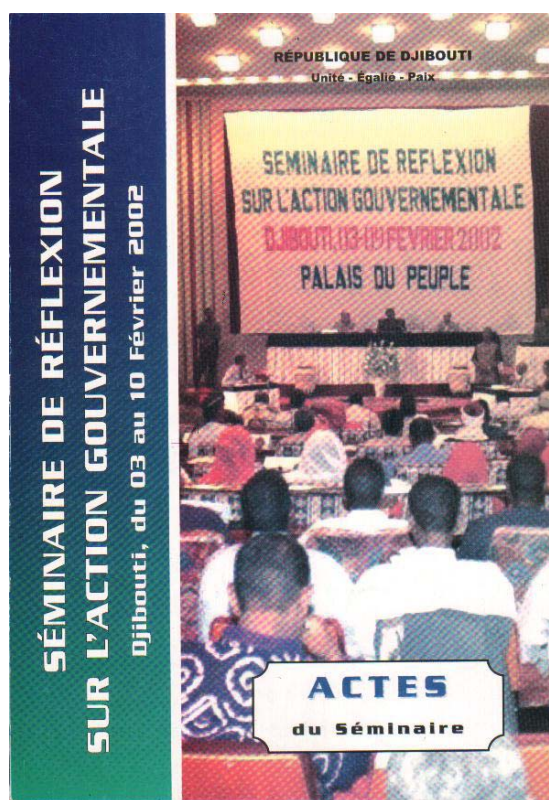
Concernant la question du genre, le SNU apportera sa contribution active à la mise en œuvre du nouveau Code de la famille ainsi que, parallèlement, à l'application de la loi relative à l'interdiction des MGF. Des actions ciblées seront également engagées pour éradiquer la violence contre les femmes, par ex. par l'organisation de campagnes médiatiques de sensibilisation afin de vulgariser les méfaits de ces violences.

Au titre des domaines transversaux et en matière de prévention et de gestion des catastrophes, qui constitue la seconde question transversale du présent UNDAF, le SNU appuiera les mesures tendant au renforcement de l'Unité de Gestion des catastrophes qui existe auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que celle de l'Unité de Gestion des conflits qui existe auprès de l'IGAD. Il apportera aussi son assistance technique pour la mise en place des réglementations nécessaires en matière de protection de l'environnement.

2.3.3. - Le domaine relatif à l'amélioration de la santé des populations et la lutte contre les maladies transmissibles, dont le VIH/SIDA constitue un champ d'intérêt et de coopération de grande envergure pour lequel sept résultats sont répertoriés, sans compter les stratégies transversales.

Résultat 1 : *Renforcement des capacités institutionnelles*

Pour mener à bien l'ensemble des tâches qui lui sont dévolues, le secteur de la Santé de Djibouti exprime de nombreux besoins auxquels les Agences concernées du SNU apporteront leur contribution.



Séminaire de réflexion sur l'action gouvernementale

Il s'agira de l'appui à la mise en œuvre du plan de réformes de l'organisation de la santé, à travers différentes actions dont la mise en place de la carte sanitaire et une meilleure gestion et utilisation des informations statistiques à des fins de planification. Ceci devrait permettre de rationaliser, dans une optique décentralisée, l'utilisation des ressources humaines et matérielles.

Pour cela, un certain nombre d'actions seront menées dans le cadre de la formation des personnels techniques ainsi que de l'encadrement de certaines ONG, intervenant dans le domaine de la santé. Il serait utile d'adapter le cadre législatif et réglementaire régissant le secteur pour reconsidérer les rôles particuliers de l'Etat, des organismes privés et à but non lucratif ainsi que, en troisième lieu, les contributions possibles de la population dans le financement du système de santé.

Résultat 2 : *Réduction de la mortalité maternelle et infantile.*

Constituant un des objectifs parmi ceux formulés explicitement comme suite à la Déclaration du Millénaire, la réduction de la mortalité maternelle et infantile est appelée à faire l'objet d'un apport substantiel de la part du SNU. Diverses actions sont envisagées pour la sensibilisation et de façon directement opérationnelle, une prise en charge intégrée des maladies de l'enfance et pour une couverture plus efficace de la santé infantile en termes d'immunisation, de nutrition, et de lutte contre les maladies diarrhéiques et les I.R.A.

Concernant la santé maternelle et reproductive, les actions à mener porteront sur la planification familiale, l'assistance à l'accouchement et la prise en charge des

urgences obstétricales ainsi qu'une meilleure connaissance des causes de la mortalité et la morbidité maternelle.

Résultats 3 & 4 : Réduction de l'incidence du VIH/SIDA et des autres maladies transmissibles

Selon l'ONUSIDA, la question du VIH/SIDA prend une ampleur considérable à Djibouti. Il en est de même de nombreuses autres maladies transmissibles dont la réduction est également attendue dans le cadre des objectifs du Millénaire. Il est dès lors prévu que le SNU contribue à la réduction de la prévalence de ces pathologies. Ceci concernera entre autres la définition et l'exécution d'une stratégie nationale de lutte contre le VIH/SIDA et les IST sous formes de prévention directe, de soutien et de prise en charge des personnes vivant avec le VIH. Les actions à entreprendre concerneront la mise en place de moyens de sensibilisation, d'écoute et de prévention, y compris la prise en charge alimentaire des malades et des orphelins²³. Pour les autres maladies transmissibles une attention sera accordée à la lutte contre la tuberculose et le paludisme à travers le renforcement des stratégies ayant prouvé leur efficacité notamment la stratégie « Directly Observed Treatment » (DOT) et la lutte anti-vectorielle.

Résultat 5 : Accès aux médicaments essentiels

L'une des raisons de la renonciation aux soins par les malades issus des catégories pauvres de la population réside dans le coût des médicaments et les difficultés à y accéder y compris auprès des services publics. Le SNU appuiera dès lors les autorités dans la conception et la concrétisation d'une politique des médicaments essentiels et de facilitation à l'accès aux moyens contraceptifs. Ceci se fera à travers diverses modalités de soutien technique, organisationnel et le cas échéant, financier à la création d'une centrale d'achat et à la mise en place d'un stock stratégique de médicaments et de matériels de première nécessité.

Cette action sera poursuivie par le soutien à la mise en place de pharmacies communautaires dont la gestion sera assurée par les représentants de la population avec l'appui technique du Ministère de la Santé. Ces pharmacies constitueront le prolongement local de la politique des médicaments essentiels dont l'accès sera facilité aux différents niveaux du système de santé²⁴ djiboutien.

Parallèlement, le SNU contribuera à la politique de normalisation et de contrôle de la qualité des produits pharmaceutiques.

Résultat 6 : Amélioration de l'accès aux services de santé de base

En l'absence, à ce stade, de dynamique explicitement formulée en la matière, le SNU contribuera à la redéfinition des rôles des différents services de santé ; ceci sera conçu en relation avec l'établissement de la carte sanitaire annoncée au titre du résultat 1 ci dessus.

D'autres actions contribuant à l'amélioration de l'accès aux services de santé de base seront envisagées sous forme notamment de :

- renforcement des capacités de maintenance des équipements ;
- soutien à l'implication et aux actions des ONG.

La promotion d'un mode de vie sain, et la lutte contre les maladies non transmissibles feront l'objet d'attention particulière de la part des différentes Agences du SNU à Djibouti, sous formes d'actions d'Education et d'Information, notamment sur la question du tabagisme et du khat dont les effets sur la population adulte mâle sont très importants pour les pathologies cardio-vasculaires.

Résultat 7 : Financement de la Santé

Compte tenu des difficultés budgétaires et de l'ouverture des marchés, la question du financement des services de santé s'est posée pour Djibouti au cours des dernières années. Le SNU sera amené de ce fait à conduire des actions tendant à assurer la continuité des services de santé à travers des études et des propositions pour :

- l'analyse des conditions actuelles et futures du système de santé en vue de la détermination des sources possibles d'augmentation des dotations budgétaires et la recherche de modalités de financement alternatives ;
- la conduite des éléments de réforme arrêtée par le gouvernement relativement à la mise en régime d'autonomie financière pour certains établissements hospitaliers ;
- la participation financière des populations aux coûts des prestations ;
- au développement des systèmes de financement par l'assurance maladie et les mutuelles de santé.

Domaines transversaux

Concernant la question du genre, deux points ayant une forte incidence sur le secteur de la santé, paraissent faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit en premier lieu, de la question de la santé reproductive. Il s'agira ensuite de favoriser la mise en œuvre des mesures de lutte contre les violences fondées sur le genre, notamment les MGF.

Pour ce qui est de la prévention des catastrophes, il conviendra de prendre en charge les articulations liées à la question de traitement des eaux et à l'assainissement pour une meilleure synergie en matière de réduction de l'incidence des maladies à transmission hydrique. Il conviendra également de prendre en charge la question du traitement des déchets solides de façon générale. Pour le secteur de la santé, il s'agira de traiter la question des déchets hospitaliers dont il conviendra de trouver un mode d'élimination qui ne soit pas nocif pour la préservation du milieu et du cadre de vie.

²³ Le PAM en particulier dans le cadre de son futur programme.

²⁴ Le système de santé djiboutien est caractérisé par les trois niveaux suivants : hôpitaux de référence, hôpitaux des districts et les centres de santé.



Bassin PK20

Enfin, le secteur de la Santé contribuera avec efficacité, et compte tenu d'un apport souhaitable de la part des Agences concernées du SNU, à une meilleure éducation des populations notamment les plus pauvres et les plus vulnérables en matière de préservation du milieu mais aussi en ce qui concerne l'hygiène, la nutrition et la vie saine.

2.3.4. - L'amélioration de la gestion de l'eau, pour ce qui est de la rationalisation de l'utilisation de la ressource et la qualité de l'eau potable distribuée est d'une importance capitale pour les autorités de Djibouti.

Dans ce cadre, le plan cadre de l'assistance du SNU au pays prévoit six résultats fondamentaux et une prise en charge par certaines activités spécifiques, des questions du genre et de la prévention/gestion des catastrophes naturelles.

L'élaboration et la mise en œuvre de schémas de coopération conjointe entre les différentes Agences du SNU devront aboutir d'abord à l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour discuter du financement de l'essentiel des actions prévues au Schéma Directeur de l'eau.

Résultat 1 : Amélioration de la programmation et de la gestion des ressources en eau.



Puits à Tadjourah

La démarche tendra ensuite à une meilleure connaissance des ressources disponibles ou potentielles et une meilleure valorisation des informations sur l'eau, notamment par l'appui à la

réalisation de la carte hydrogéologique, et à la valorisation des ressources en eau.

Le SNU contribuera aussi à la réalisation d'une étude sur les conditions d'utilisation et de gestion de l'eau au sein des ménages et des communautés et apportera son appui au développement et à la gestion communautaire des points d'eau.

Résultat 2 : Renforcement des capacités des gestionnaires et des services de l'eau

Cette action de renforcement des capacités humaines et d'appui institutionnel correspond à un champ d'activité traditionnel pour différentes Agences du SNU. Elle devra déboucher sur des contributions substantielles des différentes Agences directement concernées ou partenaires au soutien technique à l'organisme djiboutien en charge de la gestion de l'eau, l'ONED. Il y aura également lieu d'organiser des sessions de formation continue des gestionnaires, (agents en poste) et parallèlement initier des formations nouvelles ponctuelles pour les futurs cadres et les techniciens spécialisés.

Pour mener ces actions, Djibouti pourrait s'inspirer, de l'expérience des autres pays, notamment africains, en matière de gestion de l'eau, avec l'assistance du SNU.

Résultat 3 : Protection et conservation des ressources en eau

Dans la situation de rareté qui caractérise les ressources hydriques du pays, il convient de protéger les quantités existantes contre toutes les pollutions possibles et pour un usage conforme aux besoins des populations ou à des fins productives.

Dans ces conditions le SNU assistera le pays à la définition des instruments juridiques pour une meilleure protection et conservation des ressources en eau.

Cette approche mettra en mouvement différentes Agences pour un appui et une assistance de la part du SNU à :

- la mise en œuvre du code de l'eau sous forme d'actions de vulgarisation sur l'économie de l'eau et l'information du public sur le contenu du code
- le renforcement des compétences techniques de la brigade de l'eau
- la conception de programmes de sensibilisation, d'information et de communication en vue d'une plus grande implication des usagers et des communautés dans la gestion de l'eau

Résultat 4 : Maîtrise des conditions de mobilisation et d'utilisation de l'eau à des fins productives

Le SNU est appelé, dans ce cadre, à assister le Gouvernement dans le développement des moyens nécessaires au captage des eaux de ruissellement par des aménagements hydrauliques adéquats, à l'étude des modalités de mise en valeur des eaux des nappes peu profondes ainsi que pour l'étude des conditions d'optimisation de l'irrigation.

Résultat 5 : Amélioration de la connaissance des conditions de prévention et de gestion des catastrophes liées à l'eau

Les crues et les inondations étant des phénomènes dévastateurs récurrents, l'UNDAF prévoit une

assistance technique et le cas échéant, un appui financier de la part des Agences concernées pour un renforcement de l'efficacité des actions de prévention des inondations. Ceci pourra prendre la forme de :

- création d'un réseau pluviométrique et climatologique
- appui à l'édition de bilans climatologiques
- équipement total ou partiel de stations d'acquisition de données
- études hydrologiques et d'aménagement des bassins versants
- projets de protection des berges dans les zones urbaines vulnérables et dans les zones agricole
- dispositifs d'alarme en cas de crues à mettre en place

Résultat 6 : Amélioration de l'assainissement des eaux usées et de l'hygiène publique

Dans ce contexte, le SNU assistera les autorités djiboutiennes dans leur action de recherche de financement à l'échelle internationale et contribuera selon des ressources disponibles auprès des Agences du système, aux actions souhaitées par le Gouvernement en matière d'appui au renforcement et à la mise en œuvre du schéma directeur de l'assainissement notamment sous la forme

- d'une expertise technique qui serait mise à disposition pour une durée moyenne
- de cycles de formation pour les cadres et techniciens spécialistes de l'assainissement
- d'un appui à la réhabilitation technique des ouvrages et à la densification du réseau d'assainissement
- de l'assistance à la mise en place d'un système de contrôle de la qualité de l'eau
- d'un appui à l'étude stratégique du plan d'assainissement de la ville de Djibouti

Le SNU contribuera dans ce contexte au développement du dialogue entre les Administrations et le citoyen et au développement de l'approche participative au sein des communautés pour une plus grande implication des populations en matière d'assainissement et de protection du cadre de vie.

Domaines transversaux

La question Genre sera prise en charge dans sa relation à l'économie de l'eau par un appui spécifique à la sensibilisation de la société sur l'impact de la collecte de l'eau sur la santé et l'éducation des femmes et des filles.

S'agissant des grandes catastrophes et considérant que la question des crues et des inondations est explicitement traitée dans la perspective sectorielle, les Agences et les Fonds spécialisés du SNU devront prendre en charge les questions spécifiques de la lutte contre la sécheresse et la désertification.

3 - Le cadre de programmation des ressources

Dans le cadre de la préparation de l'UNDAF, les Agences et institutions du SNU représentées à Djibouti ont proposé des contributions pour la prise en charge de certains domaines d'activités.

Il est également apparu que l'état de programmation des ressources des différentes agences ne leur donne pas la possibilité, à ce stade, de donner dans le détail et en fonction des résultats prévus²⁵ les montants de financements qu'elles envisagent de mettre en place. Néanmoins, pour six Agences, les prévisions indiquent un montant global de **40,44 millions de USD** pour la période quinquennale 2003-2007 de l'UNDAF.

Il convient de noter qu'il s'agit de prévisions de contribution.

4 - Mise en œuvre

Pour la mise en œuvre des domaines de coopération prévus dans l'UNDAF, les différentes Agences s'engagent à coordonner leurs actions et à programmer, dans le cadre de leur mission et mandats respectifs, des programmes et projets prioritairement issus du Plan Cadre arrêté. Ces derniers correspondront alors d'emblée aux domaines de coopération prévus qu'ils soient pris un à un, ou selon l'optique transversale retenue pour les questions du genre et celle de l'environnement et la prévention/gestion des catastrophes.

Consciente que le processus de concertation mis en œuvre pour la préparation du document UNDAF a permis dans certains cas déjà de générer des synergies conceptuelles entre notamment le PAM, l'UNICEF, le FNUAP, l'OMS, l'HCR et le PNUD, l'Equipe de Pays s'engage, dès à présent, à étudier les programmes et projets présentés par Agence afin d'en analyser les complémentarités possibles pour les autres.

L'EP considère également que la méthode la plus opérationnelle reste, à ce stade, celle de la programmation individuelle. Elle s'engage néanmoins à analyser toutes les possibilités de coordination des calendriers de financement dans l'optique d'une démarche parallèle.

Elle initie également toutes les réflexions et concertations utiles, notamment avec les Agences concernées et le siège de l'UNDG, pour amorcer, à chaque fois que cela sera possible, et éventuellement à titre pilote, des programmations conjointes pour des programmes conçus en commun.

L'EP s'engage également à redynamiser les groupes thématiques mis en place dans le cadre du CCA et à consolider les groupes techniques ad hoc mis en place pour la préparation de l'UNDAF en groupes thématiques officiellement constitués et appelés à suivre la bonne exécution du Plan Cadre.

5 - Le suivi et l'évaluation

Le SNU a mis au point des formes appropriées de suivi des résultats au regard des objectifs, selon la formule du « RBM »²⁶.

²⁵ Les directives du 22 mai 2002 concernant le CAA/UNDAF indiquent en effet que cela est souhaitable, sans pour autant, à ce stade, en faire une obligation.

²⁶ RBM : results based management ou gestion par résultats

C'est cette même démarche fondée sur l'analyse périodique du niveau et/ou d'atteinte des indicateurs de résultat préétablis pour chaque action envisagée qui sera utilisée pour l'évaluation des vingt deux résultats attendus de la mise en œuvre de l'UNDAF 2003/2007 pour Djibouti.

C'est dans ce but qu'un ensemble d'indicateurs a été arrêté pour l'année cible 2007, en commun par les différents partenaires du processus UNDAF.

Ils sont restitués sous la forme de tableaux synthétiques donnés en Annexe (tableau 2). Il y est indiqué, à chaque fois les données de la dernière année de base disponible ainsi que les sources éventuelles de vérification de l'indicateur retenu.

Comme on peut le constater, certains indicateurs correspondent déjà aux paramètres retenus pour l'évaluation des objectifs du Millénaire, qui feront, selon les Directives du Secrétaire Général de l'ONU, M. Kofi Annan, l'objet d'un examen à périodicité rapprochée et qui donneront également lieu à un rapport spécifique. Ce dernier constituera d'emblée un des instruments de suivi de la réalisation des objectifs de l'UNDAF.

D'autres instruments seront également mis en œuvre, comme :

a) Les réunions habituelles tenues par le CR pour le suivi et les impulsions à donner à l'action commune du SNU à Djibouti.

Ces réunions dont la régularité sera garante de la bonne circulation de l'information et de la consécration du concept d'EP, pour la mise en œuvre de l'UNDAF, devront être organisées mensuellement, sous la conduite du CR.

C'est dans ce contexte que l'on pourra assurer d'abord la coordination et la recherche des synergies attendues au titre de la programmation pour chacune des Agences, qui aura pour tâche de partager avec les autres Agences les grandes lignes de son programme d'action future.

Sachant que, dans le cas spécifique de Djibouti, certaines Agences ont eu à faire avancer le processus de définition de leur programme futur en conformité avec les calendriers respectifs d'examen par les Conseils d'Administration, la conduite du processus UNDAF a permis la reconnaissance de certaines complémentarités thématiques tel que souhaitées.

Les futures réunions de l'EP permettront au gré de l'évolution des projets et programmes de suivre les conditions d'exécution et de les articuler, dans les faits, aux objectifs retenus et à l'optique de programmation parallèle et harmonisée

Les réunions de coordination devront également programmer et mettre en œuvre une activité intense de plaidoyer qui pourra alors se faire de façon non plus individuelle, et selon la seule optique du mandat spécifique de chaque Agence, mais en mettant en relief à chaque fois que possible la démarche et les objectifs globaux du SNU à Djibouti.

Il conviendra même de faire en sorte que le suivi de l'UNDAF lui-même et les collaborations que l'on pourra organiser autour de programmes multi-facettes deviennent en soi des occasions de mobilisation de ressources additionnelles tant auprès du Gouvernement que des bailleurs de fonds multi- et bilatéraux.

b) La relance des groupes thématiques à partir de la démarche embryonnaire mise en place pour le CCA, et la préparation de l'UNDAF.

Considérant le processus désormais acquis de la représentation officialisée des Administrations concernées et de la Société civile, au sein de ces groupes, il appartiendra aux responsables des Agences tels que désignés par les termes de référence de l'UNDAF de définir la configuration. Il s'agira d'en faire, par des réunions périodiques spécifiques à chaque groupe un instrument de communication viable avec les partenaires nationaux. Les groupes devraient donc être réunis au moins tous les six mois et établir des rapports annuels. Permettant de faire le point sur les mécanismes de coopération établi.

c) L'examen à mi-parcours

Le processus UNDAF fera l'objet d'un examen à mi-parcours dont la date exacte sera arrêtée par le Coordonnateur Résident en concertation avec le Gouvernement en fonction des nécessités de l'harmonisation de la démarche et de l'évolution des programmes et projets.

En principe, l'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF devrait avoir lieu aux environs de la fin du premier semestre 2005 et permettrait d'apprécier :

- le degré de réalisation des quatre domaines de coopération retenus dans l'UNDAF ;
- les niveaux de complémentarité atteints parmi les organisations du SNU ;
- la pertinence des objectifs arrêtés lors de la rédaction des documents au regard de l'évolution économique, sociale et politique réelle du pays d'ici là.

d) Les rapports annuels du CR

Le CR veillera pour sa part à intégrer les informations recueillies dans les rapports de suivi et notamment celui à mi-parcours et ceux des groupes thématiques dans ses rapports annuels.

e) L'Evaluation finale de l'UNDAF

A la fin de la période quinquennale définie, le SNU, en consultation avec le Gouvernement, procédera à une évaluation finale du premier exercice d'élaboration et de mise en œuvre du plan cadre d'assistance à la coopération du SNU (UNDAF) pour la République de Djibouti. Cette évaluation aura pour objectifs :

- d'examiner dans quelle mesure les objectifs retenus lors du présent exercice de formulation auront été pertinents et correctement satisfaits. On tentera dans ce contexte, de voir si les objectifs auront été atteints dans leur totalité ou seulement de façon partielle ;
- de vérifier la pertinence de l'exercice lui-même comme instrument de valorisation des synergies internes au SNU et de mobilisation de ressources additionnelles auprès du Gouvernement et des partenaires tiers pour des objectifs reconnus stratégiques et prioritaires pour Djibouti.

L'évaluation finale devra elle aussi donner lieu à une approche de communication extérieure et de vulgarisation des actions et résultats atteints par le SNU à Djibouti, dans son ensemble et pour chacune des organisations participantes. Elle devra, en fonction des échéances de planification, constituer un élément de préparation d'un nouvel exercice pour le cycle de planification suivant et à ce titre, constituer en elle-même une action de communication et aux fins de plaidoyer.

Dans la pratique, enfin, il appartiendra à l'Equipe de Pays de spécifier la manière la plus appropriée dont seront organisées en consultation avec le Gouvernement et les partenaires, les évaluations périodiques de l'UNDAF et notamment celle à mi-parcours et finale.

ANNEXES
Tableau 1-1: cadre de programmation

Domaine de Coopération 1	Allègement de la pauvreté et promotion du développement social			
Buts et Objectifs de développement pour le pays	<p>Dans le cadre d'un objectif stratégique global de réduction de la pauvreté et de promotion du développement, les objectifs suivants contribuent aux efforts du Gouvernement en faveur des groupes de population les plus défavorisés pour :</p> <p>1- Améliorer leurs conditions de vie et leur accès aux services sociaux de base</p> <p>2- Promouvoir le développement socio-économique des régions</p> <p>3- Renforcer les des capacités institutionnelles et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté</p>			
Résultats attendus	Breve description des stratégies de coopération	Grandes activités	Agences coopérantes	Arrangements de programmation
<p>Résultat 1 : Le système d'information, de suivi et de coordination relatif à la pauvreté est renforcé.</p>	<p>En collaboration étroite avec les institutions nationales et internationales concernées ainsi que les représentants de la Société Civile, les différentes agences du SNU établiront des programmes de soutien aux institutions et aux ONG intervenant dans le domaine de l'allègement de la pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance à la création d'un observatoire de la pauvreté - Assistance à l'établissement d'une carte de la pauvreté - Assistance au renforcement aux institutions publiques et de la société civile actives dans le domaine de la pauvreté et plus particulièrement à travers la perspective genre et les principes d'égalité d'équité et d'habilitation de la femme - Assistance à la création d'un cadre de coordination des politiques sectorielles de lutte contre la pauvreté 	<p>FNUAP, PNUD, PAM, UNICEF, FAO, OMS, HCR, FMI, BM, FAD,</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation Individuelle ou parallèle, ou commune selon les opportunités En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>
<p>Résultat 2 ; Le nombre d'élèves scolarisés est augmenté et le nombre des exclus diminué notamment pour les filles et en particulier dans les zones rurales et éloignées</p>	<p>En collaboration étroite avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, les différentes agences concernées du SNU établiront des programmes de soutien, aux niveaux local et national, selon les objets, tendant à l'amélioration du système et conditions de formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'amélioration de l'environnement scolaire : points d'eau, cantines, latrines, dortoirs ; actions de sensibilisation des parents, développement de l'implication communautaire dans la gestion des écoles publiques - Contribution à l'amélioration du contenu des enseignements : manuels, programmes et recyclage des enseignants y compris en ce qui concerne les questions liées au genre et à la population - Appui à l'amélioration des capacités de pilotage: <ul style="list-style-type: none"> o Assistance à la mise en place de la carte scolaire o Contribution à l'amélioration du système de collecte et de gestion des données statistiques 	<p>FNUAP, UNICEF, PNUD, UNESCO, OMS, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle, parallèle ou commune selon les opportunités. En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>

<p>Résultat 3 : Le pays dispose de moyens pour diminuer les risques de rupture en matière alimentaire par des stocks stratégiques et des capacités de production plus importantes</p>	<p>En relation avec les Administrations centrales (Ministère du commerce, Ministère de l'Agriculture, notamment), les organisations concernées du SNU s'attacheront à développer des programmes et projets à même de réduire les risques de famine parmi les populations à travers l'amélioration des réseaux de stockage et de distribution en même temps qu'en agissant sur les conditions de l'amélioration continue de l'offre de production agricole et de la pêche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance à la mise en place et à la gestion de réserves stratégiques pour les denrées de base - Assistance au développement des activités productives à travers : <ul style="list-style-type: none"> o L'appui aux organisations de producteurs o le développement ciblé de la vulgarisation agricole et dans le secteur de la pêche o la mise en place de réseaux de commercialisation o la formation aux techniques de première transformation o le développement de la formation professionnelle o les programmes « vivres contre travail » 	<p>PAM, PNUD, UNICEF, FAO, BIT, UNITAR, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation Individuelle, parallèle ou commune selon les opportunités En outre : plaidoyer//mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>
<p>Résultat 4 : Le cadre de vie des populations pauvres et vulnérables est amélioré</p>	<p>En relation avec les institutions nationales en charge de la gestion urbaine (notamment le Ministère de l'Habitat) et les orientations de l'Agence pour l'Habitat, le SNU s'attachera à améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie pour les pauvres et les personnes vulnérables en zone urbaine et périurbaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au développement de l'habitat à faible coût par : <ul style="list-style-type: none"> o La résorption de l'habitat insalubre o l'amélioration de l'offre en logements sociaux o le renforcement des mesures de sécurité foncière o la promotion des matériaux locaux o le développement des capacités d'étude et de réalisation o l'accès et à la disponibilité des soins de santé et autres services urbains de base - Appui à la formation d'un cadre stratégique de promotion de l'habitat - Assistance à la mise en place d'un observatoire urbain - Appui au développement communautaire 	<p>PNUD, FNUAP, HCR, PAM, OMS, UNICEF, UN-Habitat, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation : individuelle ou parallèle, ou commune selon les opportunités En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>
<p>Résultat 5 ; Les capacités décentralisées de développement des régions sont renforcées et les flux migratoires maîtrisés</p>	<p>En relation avec les propositions globales de développement humain durable, le SNU, avec les autres partenaires de développement, s'attachera à mettre au point des programmes décentralisés de développement notamment et de façon prioritaire pour les zones anciennement affectées par la guerre, tout en favorisant une optique de participation plus active des populations, la réconciliation nationale et l'effacement des traces de la guerre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au renforcement des capacités institutionnelles de développement local et la participation communautaire, notamment par la mise en place de formes de micro crédit y compris pour l'habilitation économique et sociale des groupes vulnérables de femmes - Appui à la réhabilitation des infrastructures sociales et de communication détruites directement ou indirectement du fait de guerre - Appui à la poursuite des activités de déminage - Appui à la réinsertion des personnels démobilisés, des enfants déscolarisés et des personnes déplacées 	<p>PNUD, HCR, PAM, FNUAP OMS, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle ou parallèle, ou commune selon les opportunités En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>

Stratégies transversales de coopération :			
<p>- Genre : L'approche genre sera intégrée dans le processus de planification et ses outils seront utilisés dans les programmes de développement y compris le suivi et l'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance particulière pour la mise en place de mécanismes et de mesures institutionnelles et juridiques pour l'augmentation de la participation de la femme à tous les niveaux de prise de décision dans la vie publique et privée - Assistance pour le renforcement des ONG agissant en matière de droits de la femme - Renforcement spécifique des incitations à la scolarisation des filles notamment rurales par : <ul style="list-style-type: none"> o Assistance à la construction d'écoles dans les zones rurales, o formation des enseignantes o distribution de rations alimentaires - Assistance particulière au développement des activités productives traditionnellement menées par les femmes en matière de petite production agricole, de première transformation et d'artisanat. Dans ce cadre prévoir une assistance à la commercialisation et micro - crédit - Assistance à la reconversion des praticiennes traditionnelles des MGF - Soutien aux programmes d'assistance alimentaire aux groupes féminins vulnérables - Approche de développement durable : <ul style="list-style-type: none"> o Rôle de la femme dans la promotion de la santé et le développement durable. 	<p>FNUAP, UNICEF, UNESCO, PAM, PNUD, FAO, ONUDI, CNUCED, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation Individuelle ou parallèle, ou commune selon les opportunités</p> <p>En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>

<p>- Environnement et prévention/gestion des catastrophes Les modalités de lutte contre les pollutions, de préservation du milieu et d'atténuation des effets potentiels des catastrophes naturelles ou provoquées par l'Homme, seront prises en charge de façon systématique par l'ensemble des partenaires et à tous les niveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique pour la mise en place des réglementations en matière de protection de l'environnement - Appui à la mise en œuvre des actions prioritaires du PANE notamment en matière d'assainissement des eaux usées et de traitement des déchets solides en zone urbaine et rurale - Appui à la lutte contre la désertification et autres effets des changements climatiques - Renforcement de l'Unité de prévention des conflits de l'IGAD pour notamment une meilleure régulation de l'immigration - Assistance à la création d'un environnement favorable dans les zones d'origine des réfugiés pour le retour - Mise en place d'un système d'alerte rapide pour la prévention des catastrophes naturelles - Renforcement des capacités institutionnelles - Approche de développement durable : initiatives communautaires 	<p>UNICEF, UNESCO, PAM, PNUD, FAO, PNUE, UN Habitat, FEM, OCHA, HCR, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation : Individuelle ou parallèle, ou commune selon les opportunités</p> <p>En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tableau 1-2 : Cadre de programmation

Domaine de Coopération 2	Promotion de la Bonne gouvernance et des Droits humains			
Buts et objectifs immédiats de développement pour le pays	Appuyer et renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des différentes structures publiques du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire et celles représentatives de la société civile (secteur privé et ONG). Internalisation et intégration de la problématique des droits humains dans les stratégies de développement national et dans le cadre juridique interne			
Résultats attendus	Brève description des stratégies de coopération	Grandes activités	Agences coopérantes	Arrangements de programmation
Résultat 1 Renforcement du processus démocratique des institutions de gouvernance consolidées et leurs prérogatives et attributions constitutionnelles pleinement exercées	En collaboration étroite avec les institutions nationales concernées et les représentants de la Société Civile, le PNUD établira les jonctions nécessaires pour une participation d'autres organisations du SNU notamment le FNUAP, à la prise en charge des questions liées au développement de la bonne gouvernance politique	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la définition et à l'exécution de programmes de renforcement institutionnel et des compétences des cadres du gouvernement, de l'Assemblée Nationale, du conseil constitutionnel, des parlementaires, des juges - Etude diagnostic de la législation et des règlements existants - Contribution à l'informatisation et à la mise en ligne des différentes institutions de l'Etat - Appui à la consolidation du processus de décentralisation - Renforcement des capacités de collecte, de traitement et de diffusion des données du pays - Favoriser la mise en place d'une stratégie visant à encourager davantage la presse plurielle ; 	PNUD, FNUAP UNHCHR, UNITAR, BIT, DESA, FMI, BM	Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation Individuelle ou parallèle, ou commune selon les opportunités En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires
Résultat 2 : Des institutions représentatives du secteur privé assumant pleinement leur rôle de partenaires au développement	En collaboration étroite avec les institutions nationales concernées et les représentants de la Société Civile, le PNUD établira les jonctions nécessaires pour une participation d'autres organisations du SNU à la prise en charge des questions liées au développement de la bonne gouvernance économique	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des institutions représentatives du Secteur privé : chambre(s) de commerce et d'industrie, et des syndicats s'il y a lieu - Appui à la mise en place d'un cadre de concertation et de partenariat Public/privé 	PNUD, DESA, CNUCED, OMC, BIT, FMI, BM	Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation : Individuelle ou parallèle, ou commune selon les opportunités En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires

<p>Résultat 3 : Le mouvement associatif est consolidé et augmente sa capacité à participer pleinement au processus de développement du pays à tous les niveaux</p>	<p>En collaboration étroite avec les institutions nationales concernées et les représentants de la Société Civile, les différentes agences du SNU établiront des programmes de soutien aux ONG activant dans leur domaine d'intérêt et rechercheront les complémentarités utiles et possibles avec d'autres organisations du SNU présentes à Djibouti ou non.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude diagnostic et proposition de réforme des textes juridiques applicables aux ONG et associations - Financement de formations pour les ONG et associations représentatives et actives dans la gestion associative - Contributions à l'équipement et moyens techniques pour les ONG 	<p>PNUD, FNUAP, OMS, UNICEF, PAM, BIT, CNUCED, DESA, UNOPS, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation : Individuelle ou parallèle, ou commune selon les opportunités En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>
<p>Résultat 4 : L'ensemble des dispositions des conventions et traités internationaux relatifs aux droits humains et ratifiés par la République de Djibouti pleinement intégrées au droit interne</p>	<p>En collaboration étroite avec les institutions nationales concernées le SNU établira les jonctions nécessaires pour l'intégration, secteur par secteur des dispositions des Conventions Internationales dans le droit interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux pouvoirs publics et à la société civile dans la conception et la mise en place de stratégies de plaidoyer et de sensibilisation en faveur des droits humains - Assistance aux pouvoirs publics dans la mise en œuvre des recommandations et dispositions découlant des conventions et traités internationaux - Appui aux institutions dans la mise en place de mécanismes nationaux de contrôle de l'application des recommandations et des engagements du gouvernement en matière de droits humains 	<p>PNUD, OMS, UNICEF, FNUAP, HCR, UNCHR, FAO, UNESCO, UNIFEM, PNUD, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation : Individuelle ou parallèle, ou commune selon les opportunités En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>

Stratégies transversales de coopération :			
<p>Genre : L'approche genre sera intégrée dans le processus de planification et ses outils seront utilisés dans les programmes de développement y compris le suivi et l'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance à la mise en œuvre du nouveau code de la famille - Renforcement de l'application de la loi relative à l'interdiction des MGF - Renforcer la capacité des ONG en matière de droits de la femme 	<p>FNUAP, PNUD, UNICEF, OMS, PAM, HCR UNIFEM, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation : Individuelle ou parallèle, ou commune selon les opportunités En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>
<p>Environnement et prévention des catastrophes : Les modalités de lutte contre les pollutions, de préservation du milieu et d'atténuation des effets potentiels des catastrophes naturelles ou provoquées par l'Homme, seront prises en charge de façon systématique par l'ensemble des partenaires et à tous les niveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance au renforcement : <ul style="list-style-type: none"> o de l'Unité de gestion des catastrophes créée au sein du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation o de l'Unité des Gestion des conflits créée en 1996 au sein de l'IGAD o des capacités d'intervention de la protection civile et préparation et mise à jour du plan de contingence pour la prévention et la gestion des catastrophes - Assistance technique pour la mise en place des réglementations en matière de protection de l'environnement 	<p>PNUD, HCR, UNICEF, PAM, OMS, FAO, PNUE, CNUEH, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation : Individuelle ou parallèle, ou commune selon les opportunités En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>

Tableau 1-3: cadre de programmation

Domaine de Coopération 3	Santé durable, VIH/SIDA et autres maladies transmissibles			
Buts et objectifs de développement pour le pays	Amélioration de la santé des populations et renforcement de la prévention et de la prise en charge des maladies transmissibles dont le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et les maladies à transmission hydrique			
Résultats attendus	Brève description des stratégies de coopération	Grandes activités	Agences coopérantes	Arrangements de programmation
Résultat 1 : Les capacités institutionnelles du Ministère de la Santé sont renforcées.	Les Agences du Système des Nations Unies assisteront les autorités de la République de Djibouti dans le renforcement des capacités humaines, matérielles et organisationnelles pour la mise en œuvre du plan de réformes du secteur de la Santé, notamment pour la définition et l'utilisation de la carte de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance à la définition et mise en oeuvre de cycles de formation de personnel technique dans le domaine de la santé, formation de formateurs et formation continue pour les cadres et responsables - Appui au renforcement du système d'information sanitaire - Appui à l'adaptation du cadre législatif et réglementaire dans le domaine de la santé - Appui à la décentralisation des districts sanitaires - Appui au renforcement des capacités de gestion des programmes et projets - Appui à l'intégration du genre dans les services et la gestion des programmes de santé sexuelle et reproductive et de santé publique - Appui aux ONG intervenant dans le domaine de la santé - Contribution à la mise en place d'une carte sanitaire 	OMS, PNUD, UNICEF FNUAP, FMI, BM	Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle parallèle ou commune selon les opportunités En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires

<p>Résultat 2 : Les mortalités maternelles et infantiles sont réduites</p>	<p>Le Système des Nations Unies participera au renforcement de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et de l'augmentation de la couverture en matière de santé reproductive.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - contribution à la mise au point et à la conduite de campagnes de sensibilisation et d'information du public et des leaders d'opinion notamment religieux - Assistance au développement des moyens matériels et humains en matière de santé reproductive, de LMD, IRA, nutrition et vaccination - Contribution à la continuité du programme de récupération nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans - Contribution à la définition des conditions de production d'un aliment de sevrage en utilisant les aliments localement disponibles tout en intensifiant la promotion de l'allaitement maternel, en mettant l'accent sur les mères et en utilisant la stratégie « hôpital ami des bébés » - Contribution à la lutte contre les pratiques et formes de discrimination nuisibles à la santé des femmes notamment les MGF et à toutes les étapes de leur vie - Renforcement du Programme National d'Immunisation 	<p>PNUD, PAM, OMS UNICEF, HCR, FNUAP, FAO, ONUDI, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle parallèle ou commune selon les opportunités</p> <p>En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>
<p>Résultat 3 : L'incidence du VIH/SIDA est réduite</p>	<p>Les agences des Nations Unies et plus particulièrement celles impliquées dans le groupe thématique ONUSIDA assisteront le pays dans la définition et l'exécution d'une politique globale de lutte contre l'expansion du VIH/SIDA et de soutien aux personnes vivant avec le VIH.</p>	<p>Assistance à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration d'une stratégie nationale de prise en charge des cas de VIH/SIDA - la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant - au développement d'une politique nationale de distribution de préservatifs - mise en place de centres d'écoute et à la formation de personnels de santé en counselling - la mise en place d'un réseau de suivi et de soutien des personnes vivant avec le VIH - la production des matériels de moyens de l'IEC - mise en place des actions de dépistage volontaire confidentiel et gratuit - la redynamisation des comités intersectoriels - à la prise en charge alimentaire des malades et des orphelins du SIDA 	<p>PNUD, PAM, OMS, UNICEF, HCR, FNUAP, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle parallèle ou commune selon les opportunités</p> <p>En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>

<p>Résultat 4 : L'incidence des maladies transmissibles et non transmissibles est réduite</p>	<p>Les agences des Nations Unies assisteront le pays dans la définition et l'exécution d'une politique globale de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles</p>	<p>Assistance et contributions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la définition et la mise en œuvre d'un plan national de lutte contre les maladies transmissibles - au développement des capacités de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies transmissibles : la tuberculose, le paludisme, et les IST. - au développement des capacités de prise en charge des maladies transmissibles notamment tuberculose, paludisme, IST, y compris le HIVV/SIDA - aux laboratoires de santé et technologies sanitaires - au développement des actions préventives, y compris l'IEC contre les maladies transmissibles - à la prise en charge alimentaire des tuberculeux et leur famille - à la promotion des modes de vie sains et lutte contre les maladies non transmissibles 	<p>PNUD, OMS, UNICEF, FNUAP, HCR, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle parallèle ou commune selon les opportunités</p> <p>En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>
<p>Résultat 5 : L'accès des populations aux médicaments essentiels et contraceptifs est amélioré</p>	<p>Le Système des Nations Unies, appuieront les autorités du pays dans la conception et la concrétisation d'une politique des médicaments essentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la définition et la mise en oeuvre d'une politique médicaments essentiels et contraceptifs - Assistance à la création d'une centrale d'achat - Assistance à la mise en place d'un stock stratégique de médicaments et de matériel de première nécessité - Appui à la mise en place de pharmacies communautaires - Contribution à la mise en place d'une politique de normalisation et de contrôle de qualité des produits pharmaceutiques 	<p>FNUAP, OMS, PNUD, UNICEF, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle parallèle ou commune selon les opportunités</p> <p>En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>

<p>Résultat 6 : La disponibilité et l'accès aux services de santé de base sont améliorés</p>	<p>Le Système des Nations Unies, appuieront les autorités du pays dans la conception et la concrétisation d'une politique de développement des services de santé de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance à la concrétisation du plan de réforme du système de santé par la précision et/ou la redéfinition du rôle des services de santé, dans l'optique de la décentralisation - Assistance au renforcement des capacités de maintenance et de réhabilitation des infrastructures et des équipements dans le secteur de la santé - Soutien à l'implication des ONG et des communautés dans la gestion des centres de santé de base 	<p>OMS, PAM, UNICEF, FNUAP, PNUD, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle parallèle ou commune selon les opportunités</p> <p>En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>
<p>Résultat 7 : Les modalités du financement pérenne du système de santé sont mises en place</p>	<p>Le système des Nations Unies conduira les actions d'étude et de plaidoyer nécessaires à la consolidation des ressources pour le financement stable du système de santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur le financement du système de santé et détermination des sources possibles d'augmentation des dotations budgétaires - Contribution à l'activité de plaidoyer en faveur de l'augmentation du budget de la santé - Assistance à la mise en œuvre du plan d'autonomie de gestion des établissements - Assistance à la mise en œuvre des modalités de participation financière de la population - Etude d'extensibilité de l'assurance-maladie et des mutuelles de santé 	<p>PNUD, OMS, FNUAP, UNICEF, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle parallèle ou commune selon les opportunités</p> <p>En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>

Stratégies transversales de coopération :			
<p>Genre : L'approche genre sera intégrée dans le processus de planification et ses outils seront utilisés dans les programmes de développement y compris le suivi et l'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la facilitation de l'accès des femmes aux services de santé et notamment en matière de santé reproductive - Développement de la mobilisation institutionnelle, légale et communautaire et mise en œuvre de mesures de lutte contre les violences fondées sur le genre, dont les MGF 	<p>OMS, FNUAP, PNUD, UNICEF, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle parallèle ou commune selon les opportunités</p> <p>En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>
<p>Environnement et prévention des catastrophes : Les modalités de lutte contre les pollutions, de préservation du milieu et d'atténuation des effets potentiels des catastrophes naturelles ou provoquées par l'Homme, seront prises en charge de façon systématique par l'ensemble des partenaires et à tous les niveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - articulation des programmes de santé à ceux de l'assainissement des eaux pour la réduction des maladies à transmission hydrique - articulation des programmes de santé en matière de récupération des déchets des hôpitaux et leur traitement adéquat - Education à la santé, à la nutrition, à l'hygiène et à l'assainissement du milieu 	<p>OMS, FNUAP, PNUD, UNICEF, FAO, PAM, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle parallèle ou commune selon les opportunités</p> <p>En outre : plaidoyer/mobilisation systématiques pour la recherche de financements complémentaires</p>

Tableau 1-4 : cadre de programmation

Domaine de Coopération 4	Préservation des ressources en eau et rationalisation de leur utilisation			
Buts et Objectifs de développement pour le pays	Amélioration des conditions de disponibilité et de la qualité de l'eau potable pour les populations Amélioration des conditions de gestion et de traitement des eaux usées			
Résultats attendus	Brève description des stratégies de coopération	Grandes activités	Agences coopérantes	Arrangements de programmation
Résultat 1 : La gestion et la programmation des ressources en eau du pays sont améliorées	En étroite collaboration avec le Gouvernement, le SNU contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de schémas de coopération conjointe dans le domaine de l'eau et de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la révision du Schéma directeur notamment sous la forme d'un appui à l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds - Valorisation des informations sur l'eau notamment par l'appui à la réalisation de la carte hydrogéologique - Appui à l'évaluation des ressources en eau - Etude sur les conditions d'utilisation et de la gestion de l'eau au sein des ménages et des communautés - Appui au développement de la gestion communautaire des points d'eau. 	OMS, UNESCO, OMM, PNUD, UNICEF, FMI, BM	Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation individuelle, parallèle ou commune. En outre : plaidoyer systématique pour la recherche de financements complémentaires
Résultat 2 : Les capacités des gestionnaires et des services de l'eau sont renforcées	Etude des programmes de formation et des conditions de leur mise en œuvre a réalisé en collaboration avec le MAEM et les institutions du SNU spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de sessions de formation des gestionnaires en place : formation continue et diplômante - Développement de la formation professionnelle dans les métiers de l'eau - Appui institutionnel à l'ONED - Développement de la coopération Sud /Sud 	FAO, PNUD, UNITAR, UNOPS, FMI, BM	Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation individuelle, parallèle ou commune. En outre : plaidoyer systématique pour la recherche de financements complémentaires

<p>Résultat 3 : Les ressources en eau disponibles sont mieux protégées et conservées</p>	<p>En relation avec les institutions du pays, notamment le MAEM, développement des instruments juridiques au plan légal et réglementaire pour une meilleure protection et conservation des ressources.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en œuvre du code de l'eau (vulgarisation/Information) - Assistance au renforcement de la brigade de l'eau et des services techniques - Appui à la conception et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation, d'information et de communication en vue d'une plus grande implication des usagers et des communautés dans la gestion de l'eau 	<p>PNUD, FAO, UNEP, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation individuelle, parallèle ou commune. En outre : plaidoyer systématique pour la recherche de financements complémentaires</p>
<p>Résultat 4 : La mobilisation et l'usage de l'eau à des fins productives sont mieux maîtrisés</p>	<p>En relation avec les institutions du pays, notamment le MAEM, les institutions concernées du SNU assisteront le Gouvernement dans le développement des instruments juridiques techniques et financiers nécessaires à une meilleure utilisation de l'eau dans la production notamment agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mobilisation des eaux de ruissellement par des aménagements hydrauliques - Etude et mise en valeur des eaux des nappes peu profondes - Etude des conditions d'optimisation de l'irrigation 	<p>PNUD, FAO, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation individuelle, parallèle ou commune. En outre : plaidoyer systématique pour la recherche de financements complémentaires</p>
<p>Résultat 5 : Les conditions de prévention et de gestion des catastrophes liées à l'eau notamment les données climatologiques sont mieux connues et gérées</p>	<p>En relation avec les institutions du pays, notamment le MAEM, et le Ministère de l'Intérieur, les institutions concernées du SNU assisteront le Gouvernement dans le renforcement et le développement des instruments nécessaires à la maîtrise des crues et inondations</p>	<p>Appui à la prévention des inondations par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un réseau pluviométrique et climatologique - L'appui à l'édition de bilans climatologiques - L'équipement des stations d'acquisition des données - Le financement d'études hydrologiques et d'aménagement de bassins versants - L'appui a des projets de protection de berges en zones urbaines vulnérables et dans les zones agricoles - L'appui a la mise en place de dispositifs d'alarme en cas de crues 	<p>PAM, PNUD, FAO OMM, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation individuelle, parallèle ou commune. En outre : plaidoyer systématique pour la recherche de financements complémentaires</p>

<p>Résultat 6 : L'assainissement et l'hygiène publics sont améliorés</p>	<p>Le SNU assistera les autorités djiboutiennes à mobiliser les ressources auprès d'autres bailleurs de fond pour renforcer les capacités nationales en matière d'assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'une expertise étrangère de moyenne durée - Développement des capacités nationales par des formations techniques spécialisées au titre de la formation continue et diplômante - Appui à la réhabilitation et à la densification du réseau d'assainissement - Appui au renforcement de l'approche participative en matière d'assainissement et de protection du cadre de vie. - Mise en place d'un système de contrôle de la qualité de l'eau - Appui au renforcement et à la mise en œuvre du schéma directeur de l'assainissement - Appui à l'étude stratégique du plan d'assainissement de la ville de Djibouti 	<p>PNUD, OMS, UNICEF PAM, FAO, UN-HABITAT, FMI, BM</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une programmation individuelle, parallèle ou commune, selon les opportunités.</p> <p>En outre : Le système des nations unies mènera une intense activité de plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour la mobilisation de ressources additionnelles au profit de Djibouti, notamment auprès de la coopération japonaise, française, de l'UE de la BAD</p>
<p>Stratégies transversales de coopération :</p>				
<p>Genre : L'approche genre sera intégrée dans le processus de planification et ses outils seront utilisés dans les programmes de développement y compris le suivi et l'évaluation</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la sensibilisation sur l'impact de la collecte de l'eau sur la santé et l'éducation des femmes et des filles - Contribution à la facilitation de l'accès des femmes aux ressources en eau et à leur contrôle - Etude et propositions relatives à la contribution des femmes à l'approvisionnement et à la gestion de l'eau 	<p>FNUAP</p>	<p>Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation individuelle, parallèle ou commune.</p> <p>En outre : plaidoyer systématique pour la recherche de financements complémentaires</p>

Environnement et prévention/gestion des catastrophes : Les modalités de lutte contre les pollutions, de préservation du milieu et d'atténuation des effets potentiels des catastrophes naturelles ou provoquées par l'Homme, seront prises en charge de façon systématique par l'ensemble des partenaires et à tous les niveaux.	- Soutien à la mise en œuvre du PANE et du PAN désertification	PNUD, FAO, UNICEF, PAM, OMS, FNUAP, PNUE, FEM, FMI, BM	Intégration des propositions dans les programmes des agences spécialisées en vue d'une Programmation individuelle, parallèle ou commune. En outre : plaidoyer systématique pour la recherche de financements complémentaires
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tableau 2: Indicateurs de Suivi et d' Evaluation de l'UNDAF

Domaine de coopération – 1 Pauvreté et développement social	Indicateurs pour les résultats (avec indication de la base)	Sources de Vérification
Résultat 1 : Système d'information de suivi et de coordination relatif à la pauvreté	<u>Indicateur 01</u> : accessibilité à l'information sur la pauvreté Base (2002) : peu d'informations disponibles et dispersées <u>Indicateur 02</u> : la carte de la pauvreté est établie Base (2002) : Il n'y a pas de carte de la pauvreté pour Djibouti	Source 01 : site(s) Web lancés et actualisés Rapports et statistiques djiboutiens régulièrement publiés Source 02 : Ministère de la Solidarité Source 03 : DINAS
Résultat 2 : Le nombre d'élèves scolarisé est augmenté	<u>Indicateur 01</u> : taux brut de scolarisation au primaire (GER-P) 60% Base (2001/02): TBS (GER) 42% <u>Indicateur 02</u> : Le système d'informations statistiques de l'éducation est opérationnel Base (2001/02) : Le système statistique de l'éducation est insuffisant	Source 01 : Ministère de l'Education Source 02 : DINAS Source 03 : UNESCO /UNICEF
Résultat 3 : Le pays dispose de moyens pour diminuer les risques d'insécurité alimentaire par la création d'une réserve stratégique	<u>Indicateur 01</u> : mise en place d'un stock stratégique alimentaire pour pallier aux situations de crise. Base (2002) : il n'existe pas de réserve stratégique. <u>Indicateur 02</u> : La part de l'agriculture dans le PNB est doublée Base (2002) : l'agriculture compte pour 3% du PIB	Source 01 : CCA Source 02 : Ministère de l'Agriculture/groupe technique UNDAF Source 03 : Statistiques agricoles nationales Source 04 : FAO
Résultat 4 : Le cadre et les conditions de vie des populations pauvres sont améliorés	<u>Indicateur 01</u> : Le pourcentage de l'habitat précaire est réduit Base (1998) : 30% de la population habite dans de l'habitat précaire <u>Indicateur 02</u> : L'accès au réseau collectif de l'eau est amélioré Base (2002) : l'accès au réseau collectif de l'eau est de 16% <u>Indicateur 03</u> : le nombre de logements dont le statut foncier est réglé par titre foncier est doublé Base (2002) : 25% des logements sont dotés d'un titre foncier <u>Indicateur 04</u> : Le rapport entre les revenus et le prix du logement est ramené à moins de 06 fois le revenu moyen Base (2002) : le logement coûte en dur près de 7 fois le revenu moyen <u>Indicateur 05</u> : la carte de la pauvreté pour Djibouti est établie et actualisée au moins 1 fois Base (2002) : Il n'y a pas de carte de la pauvreté pour Djibouti	Source 01 : Ministère de l'Habitat Source 02 : CCA Source 03 : UN-Habitat
Résultat 5 : Décentralisation des structures de Développement.	<u>Indicateur 01</u> : 20% du budget des affecté aux districts pour gestion décentralisée Base (2002) : L'ensemble des dotations budgétaires (équipement et fonctionnement) est géré par l'Administration Centrale	Source 01 : rapports d'exécution du Budget (Ministère en Charge des Finances) Source 02 : dispositif juridique de la décentralisation budgétaire conçu et publié au Journal Officiel

	<p><u>Indicateur 02</u> : Les Conseils régionaux élus sont mis en place et sont opérationnels Base (2002) : les conseils provisoires désignés sont en place mais la plupart ne sont pas opérationnels</p>	<p>Source 03 : Journal Officiel ou rapports officiels de l'Etat de Djibouti Source 04 : CCA</p>
<p>Résultat 6 : Parité homme/femme améliorée</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : taux d'analphabétisme féminin en milieu rural : 50% Base (1996) Taux d'analphabétisme en milieu rural : 95%</p> <p><u>Indicateur 02</u> : le nombre de micro – crédit en faveur des femmes est doublé Base (2002) : N.D.</p>	<p>Source 01 : Rapports et statistiques nationales Source 02 : CCA – Rapport national sur les ODM Source 03 : Rapports du Ministère des Finances et/ou de la Banque Centrale de Djibouti Rapports d'actualisation du CCA et du DRSP</p>
<p>Résultat 7 : Meilleur contrôle des flux migratoires</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : Réduction de 70% de populations des camps de réfugiés : Base (2002) : population des camps 25 600</p>	<p>Source 01 : HCR Source 02 PAM</p>
<p>Domaine de coopération - 2 Gouvernance/droits humains</p>	<p>Indicateurs pour les résultats</p>	<p>Sources de Vérification</p>
<p>Résultat 1 : Institutions de gouvernance consolidée</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : Mise en place d'une démocratie Intégrale sans limitations de partis Base (2002) : Nb de Partis politiques limités à quatre.</p> <p><u>Indicateur 02</u> : Un rapport diagnostic global sur l'état de la législation publié Base (2002) : Foisonnement de lois et règlements souvent contradictoires sans harmonisation</p> <p><u>Indicateur 03</u> : Présence effective des femmes dans les instances électives et décisionnelles du pays. Base (2002) : Une seule femme membre du gouvernement, aucune femme parlementaire</p> <p><u>Indicateur 04</u> : Augmentation substantielle des crédits budgétaires en faveur des programmes nationaux de promotion de la bonne gouvernance Base 2002 : Lois de Finances</p> <p><u>Indicateur 05</u> : Une commission nationale de la communication et de la presse effective mise en place. Base (2002) : ND</p> <p><u>Indicateur 06</u> : Un site Web pour les principales institutions de l'Etat mis en place. Base (2002) : 02 Sites Web gouvernementaux en ligne</p>	<p>Source 01 : Journal officiel, Constitution du pays Source 02 Lois de finances Source 03 : Internet</p>

<p>Résultat 2 : Institutions représentatives du secteur privé</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : Degré accru de représentativité des institutions représentatives du secteur privé par rapport à l'ensemble des secteurs d'activités à l'échelle nationale, en intégrant la dimension genre Base (2002) : Représentativité partielle du secteur privé</p> <p><u>Indicateur 02</u> : Une plus grande insertion des institutions représentatives du secteur privé dans les mécanismes interministériels de coordination et de décisions en charge du secteur privé Base (2002) : Les institutions représentatives du secteur privé peu ou pas associés à la prise des décisions les concernant.</p> <p><u>Indicateur 03</u> : Un Code du Droit des Affaires et du Droit Social mis en place Base (2002) : Aucun texte légal harmonisé relatif au secteur privé en vigueur.</p> <p><u>Indicateur 04</u> : Présence effective des femmes dans les instances électives et de décisions. Base (2002) : Aucune femme dans les instances exécutives des institutions représentatives du secteur privé</p>	<p>Source 01 : Rapport annuel d'activités des institutions représentatives du secteur privé, Statuts et règlements intérieurs des institutions représentatives du secteur privé CICID Source 02 : .rôle des patentes, registre du commerce, Annuaire de la DINAS. Source 03 : Rapport annuel d'activités des institutions représentatives du secteur privé, Statuts et règlements intérieurs des institutions représentatives du secteur privé CICID</p>
<p>Résultat 3 : Mouvement associatif consolidé</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : Un rapport diagnostic publié. Une loi réglementant le secteur associatif adéquate et moderne promulguée Base (2002) : Loi 1901 actuelle obsolète et inadaptée aux réalités locales.</p> <p><u>Indicateur 02</u> : 200 membres d'au moins 20 ONG/associations sélectionnées selon des critères objectifs formés. Base (2002) : les Membres des associations actuelles peu ou pas formés aux méthodes de management associatif.</p> <p><u>Indicateur 03</u> : Au moins 10 ONG associées à l'exécution des programmes et projets du SNU et du gouvernement. Base (2002) : ND</p>	<p>Source 01 : J.O Source 02 : Rapports d'activités annuels des associations. Rapports de formation des bénéficiaires.</p>

<p>Résultat 4 : Conventions et traités internationaux relatifs aux droits humains intégrés au Droit interne</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : Les six principales conventions relatives à la promotion des droits humains signées et ratifiées par Djibouti. Base (2002) : Seulement deux conventions signées à ce jour</p> <p><u>Indicateur 01</u> : Une commission nationale des droits de l'homme effective mise en place. Base (2002) : Aucun mécanisme national de contrôle et de suivi des questions des droits de l'homme.</p>	<p>Source 01 : J.O, Bureau des Traités des Nations Unies. Source 02 : J.O</p>
<p>Résultat 5 : Genre</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : Une loi spécifique relative à l'interdiction des Pratiques Traditionnelles Néfastes en remplacement de l'art. 333 du Code pénal. Base (2002) : Un article du droit pénal (art.333) disposant uniquement pour les mutilations génitales féminines</p>	<p>Source 01 : J.O</p>
<p>Résultat 6 : Prévention et gestion des catastrophes</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : Une unité nationale permanente de prévention et de gestion des catastrophes mise en place. Base (2002) : Une institution "ad-hoc" d'organisation des secours existante</p> <p><u>Indicateur 02</u> : Une stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes formulée et adoptée. Base (2002) : Un plan "ad-hoc" d'organisation des secours et de réaction aux catastrophes en place.</p>	<p>Source 01 : J.O Source 02 : Rapports des Ministères en charge</p>
<p>Domaine de coopération - 3 Santé durable VIH/SIDA et autres maladies</p>	<p>Indicateurs pour les résultats</p>	<p>Sources de Vérification</p>
<p>Résultat 1 : Renforcement des capacités institutionnelles</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : publication d'annuaires statistiques de la santé : 01 par an Base (2002) : inexistence de l'annuaire statistique du secteur de la santé</p> <p><u>Indicateur 02</u> : Taux d'exécution de 90% des Programmes de santé Base (2002) : Taux d'exécution du budget de la Santé de l'ordre de 70%</p> <p><u>Indicateur 03</u> : nombre de personnels paramédicaux au minimum 200 Base (2002) : nombre de paramédicaux disponibles : 60</p>	<p>Source 01 : Rapport d'activité du Ministère de la Santé Source 01 : Ministère de la Santé Source 02 : Ministère des Finances Source 01 : Ministère de la Santé Source 01 : Ministère de la Santé/Annuaire de la Santé Source 02 : DINAS</p>
<p>Résultat 2 : Réduction de la mortalité maternelle et infantile</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : taux de mortalité infantile (< 1 an) : 80 ‰ Base (1991) : le taux de mortalité est de 114 ‰</p> <p><u>Indicateur 02</u> : taux de mortalité infanto-juvénile (< 5 ans) :130 ‰ Base (1991) : le taux de mortalité est de 165 ‰</p> <p><u>Indicateur 03</u> : Taux de mortalité maternelle 500 ‰ Base (1989) : Taux de mortalité maternelle de 720 ‰</p>	<p>Source 01 : Ministère de la Santé Source 02 : DINAS Source 03 : OMS Source 04 : FNUAP, OMS, PAM</p>

	<p><u>Indicateur 04</u> : Taux de couverture des maladies cibles du PÉV/DPT (VPO3, DCT3 et rougeole) : 80% Base (2000) : VPO3 et DTC3 : 45,59% Rougeole : 49,59%</p> <p><u>Indicateur 05</u> : Taux de malnutrition : baisse entre 10 et 14% Base (2002) : 24 et 36%</p> <p><u>Indicateur 06</u> : Taux d'utilisation des contraceptifs : 10% Base (2001) 4%</p> <p><u>Indicateur 07</u> : Réduction des MGF Base (1994) taux de prévalence des MGF 98%</p> <p><u>Indicateur 08</u> : Taux d'accouchement assisté en milieu médical : 70% Base (2001) : 56%</p> <p><u>Indicateur 09</u> : Taux de complication obstétricale prises en charge : ND Base : ND</p>	
<p>Résultat 3 : Incidence du VIH/SIDA réduite</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : réduction de moitié de l'incidence de nouveaux cas Base (2000) : taux de prévalence de 11,7%</p> <p><u>Indicateur (02)</u> : six centres d'écoutes opérationnelles (un par district et un pour la capitale) Base (2002) : inexistentes de Centres d'écoute</p> <p>Indicateur 03 : Comité Intersectoriel opérationnel et six rapports publiés (un par an) Base (2001) : inexistence du Comité ; aucun rapport publié</p>	<p>Source 01 : Ministère de la Santé/PNLS Source 02 : ONUSIDA</p>
<p>Résultat 4 : Incidence des maladies transmissibles réduite</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : Incidence du Paludisme réduite de 1/3 (55 000 cas) Base : (2001) 88 000 cas</p> <p><u>Indicateur 02</u> : Incidence de la Tuberculose réduite de 1/3 (1500) Base (1999) : 2242 cas de Tb nouveaux</p> <p><u>Indicateur 03</u> : Incidence de choléra maintenu au taux « normal »</p>	<p>Source 01 : Ministère de la Santé Source 02 : OMS Source 03 : CCA/Rapport national sur les ODM</p>

	caractérisée par l'absence d'épidémie. Base (2000) : Dernière épidémie de choléra avec 1828 cas	
Résultat 5 : Meilleur accès aux médicaments essentiels	<p><u>Indicateur 01</u> : 100% des approvisionnements des établissements publics approvisionnés par la centrale d'achat Base (2002) : Inexistence d'une centrale d'achat pour les établissements publics</p> <p><u>Indicateur 02</u> : 80% des médicaments mis en vente sont des médicaments génériques Base (2002) : ND</p> <p><u>Indicateur 03</u> : Liste de médicaments essentiels actualisée et adaptée à la liste de médicaments essentiels de l'OMS et publiée Base (2002) : liste de médicaments essentiels non actualisée</p> <p><u>Indicateur 04</u> : neuf pharmacies communautaires établies Base (2002) : inexistence de pharmacies communautaires</p>	<p>Source 01 : Ministère de la Santé</p> <p>Source 02 : OMS</p> <p>Source 03 : Journal Officiel ou bulletins officiels rapports du Ministère de la Santé de Djibouti</p> <p>Source 04 : CCA/ Rapport National sur les ODM</p>
Résultat 6 : Accessibilité aux services de santé de base	<p><u>Indicateur 01</u> : 20 centres de santé réhabilités et équipés Base (2002) : 10 centres réhabilités, en attente d'équipement</p> <p><u>Indicateur 02</u> : Renforcement et élargissement d'un système de micro – crédit en faveur des femmes, surtout en milieu rural Base (2002) : Pour l'instant seules les femmes des capitales de districts et de Djibouti -ville ont accès au système au micro crédit.</p>	<p>Source 01 : Ministère de la Santé</p> <p>Source 02 : CCA –</p> <p>Source 03 : Rapports du Ministère des Finances et/ou de la Banque Centrale de Djibouti</p> <p>Source 04 : Rapports d'actualisation du CCA et du DRSP//Rapport national sur les ODM</p>

<p>Résultat 7 : Financement de la santé pérennisé</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : Etudes sur le financement de la santé disponible et début d'exécution des recommandations Base (2002) : projet d'étude sur les sources de financement</p> <p><u>Indicateur 02</u> : mise en place d'un système de micro – crédit en faveur des femmes Base (2002) : il n'y a pas de système de crédit à destination des femmes</p> <p><u>Indicateur 03</u> : Au moins deux centres de santé mis en autonomie financière Base (2002) : tous les centres hospitaliers sont en gestion centralisée</p> <p><u>Indicateur 04</u> : Le budget de la santé est de 7% au moins du budget général de l'état Base (2001) : 4,2%</p>	<p>Source 01 : Ministère de la Santé Source 02 : Rapports du Ministère des Finances Source 03 : Rapports d'actualisation du CCA et du DRSP//Rapport national sur les ODM</p>
Domaine de coopération - 4 eau	Indicateurs pour les résultats	Sources de Vérification
<p>Résultat 1 La gestion et la programmation des ressources en eau du pays sont améliorées</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : Le schéma Directeur révisé</p> <p><u>Indicateur 02</u> : Table ronde organisée</p>	<p>Source 01 : Le Schéma Directeur (1999) Source 02 : Rapport d'activité du CR</p>
<p>Résultat 2 Les capacités des gestionnaires et des services de l'eau sont renforcées</p>	<p><u>Indicateurs 01</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 35 cadres dans les différentes disciplines de l'eau en poste <p><u>Indicateurs 02</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 03 sessions de Cours de perfectionnement pour cadres <p><u>Indicateurs 03</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 Sessions de formation professionnelle /recyclage dans les métiers de l'eau <p>Base (2002) : pas de cadre hydrologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19 cadres nationaux 	<p>Source 01 : MAEM Source 02 : Actualisation du CCA</p>
<p>Résultat 3 Les ressources en eau disponibles sont mieux protégées et conservées</p>	<p><u>Indicateurs 01</u> : Mise en place du périmètre de protection des principaux champs captant</p> <p><u>Indicateurs 02</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - brigade de l'eau opérationnelle <p>Base (2002) : pas de périmètre de protection</p> <p>Brigade de l'eau non opérationnelle</p>	<p>Source 01 : Code de l'eau 6 Avril 1996 Source 02 : MAEM Source 03 : Actualisation du CCA</p>

<p>Résultat 4 La mobilisation et l'usage de l'eau à des fins productives sont mieux maîtrisés</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : 40 retenues de 10.000 m3/chacune <u>Indicateur 02</u> : connaissance des réseaux hydrographique (-10oueds) Base (2002) : - 10 retenues existantes - implantation et reconnaissance de 20 sites et exécution de 50 puits</p>	<p>Source 01 : Code de l'eau 6 Avril 1996 Source 02 : MAEM Source 03 : Actualisation du CCA</p>
<p>Résultat 5 Les conditions de prévention et de gestion des catastrophes liées à l'eau notamment les données climatologiques sont mieux connues et gérées</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : Réseau optimal d'observation et de suivi de 10 stations climatologiques <u>Indicateur 02</u> : 18 postes pluviométriques 16 piézomètres Base (2002) : - une station climatologique - une station hydroélectrique - pas de réseau qualitatif - 10 piézomètres - unité portative (capacité du laboratoire renforcé)</p>	<p>Source 01 : Code de l'eau 6 Avril 1996 Source 02 : MAEM Source 03 : Actualisation du CCA</p>
<p>Résultat 6 L'assainissement et l'hygiène publics sont améliorés</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : 40% de la population seront couverts par le réseau d'assainissement <u>Indicateur 02</u> : distance du réseau sera : 30.000 Km <u>Indicateur 03</u> : 5 stations de traitement en état de marche <u>Indicateur 04</u> : 10 cadres supérieurs au minimum en poste <u>Indicateur 05</u> : 60 techniciens au minimum en poste Base (2002) : - 30% de la population ont accès au réseau d'assainissement - 4 cadres - 20 techniciens - distance du réseau ~ 21.000 Km - 2 stations de traitement</p>	<p>Source 01 : MAEM Source 02 : Rapport sur les ODM Source 03 : DINAS</p>
<p>Résultat 7 Appui à la sensibilisation sur l'impact de la collecte de l'eau sur la santé et l'éducation des femmes et des filles</p>	<p><u>Indicateur 01</u> : 10 ateliers d'information et de vulgarisation sur la gestion rationnelle et le rôle des femmes et des communautés Base (2002) : pas d'atelier d'information, peu d'initiative de participation</p>	<p>Source 01 : Schéma Directeur de l'Assainissement Source 02 : MAEM Source 03 : rapport du CR Source 04 : rapport CCA actualisé</p>